Nathalie Petrowski rencontre Jean-Jacques Beineix
Cahier Arts+Spectacles, *page C3*

La Presse
cyberpresse.ca

Votre boulot vous rend-il heureux ?
Trois questionnaires pour faire votre bilan
Des trucs et astuces pour atteindre vos objectifs
Cahier spécial Le Monde du travail

MONTRÉAL | MERCREDI 24 SEPTEMBRE 2003 | LE PLUS GRAND QUOTIDIEN FRANÇAIS D'AMÉRIQUE | 119e ANNÉE > NO 330 > 98 PAGES > 7 CAHIERS | 65 ¢ TAXES EN SUS | ÉDITION PROVINCIALE > 70¢

Vers une réforme des « mégaprocès »

JOËL-DENIS BELLAVANCE

OTTAWA — Soucieux d'éviter que des « mégaprocès » de groupes criminels ne tombent à l'eau à cause de la lourdeur administrative qu'ils imposent, le ministre de la Justice, Martin Cauchon, proposera un train de mesures aux provinces afin de s'assurer que ces procès se déroulent plus rapidement.

Nomination d'un juge suppléant pour tous les superprocès, réduction du nombre obligatoire de jurés de 10 à huit personnes et limitation du nombre d'accusés qui comparaissent devant un même juge, font partie des mesures que le ministre Cauchon examinera en compagnie de ses homologues des provinces à leur rencontre annuelle qui aura lieu du 29 septembre au 1er octobre à La Malbaie, dans Charlevoix, a appris *La Presse* hier. La question des superprocès sera l'un des principaux sujets à l'ordre du jour de cette rencontre qui a lieu peu après le dénouement du mégaprocès au Centre des services judiciaires Gouin.

Le juge Réjean Paul a en effet imposé hier des peines de prison allant de 15 à 20 ans aux neuf membres des Hells Angels qui ont plaidé coupable il y a deux semaines à des accusations de complot pour meurtres, gangstérisme et trafic de drogue, mettant ainsi fin au premier des deux superprocès entamés l'an dernier au Québec.

Voir RÉFORME en A2

> Les Hells devront purger un minimum de 5 et 7 ans et demi

> Ni un triomphe ni un cirque : la chronique d'Yves Boisvert

page A 3

MON CLIN D'OEIL STÉPHANE LAPORTE

L'O.N.U.W. : l'Organisation des Nations utilisées par W.

AUJOURD'HUI DANS LA PRESSE

Arts et spectacles	C1-C7	*La Presse* Affaires	D1-D22
- télévision	C2	Loteries	A2, A9
Bandes dessinées	E3	Monde	A19, A22
Bridge	E6	Mots croisés	E3, S12
Carrières	D12, D13	Mot mystère	E3
Décès	E6, E7	Petites annonces	
Éditorial	A20	- immobilier	D20, D21
Êtes-vous observateur?	D20	- marchandises	D21
Feuilleton	E3	- emplois	D21, E4
Forum	A21	- automobile	E4-E6
Horoscope	E6	- affaires	D2
		Vacances-voyage	B6

MÉTÉO *Voir S16*

Passages nuageux
Maximum 19 > minimum 14

1 3 4 6

6 21924 98765 1

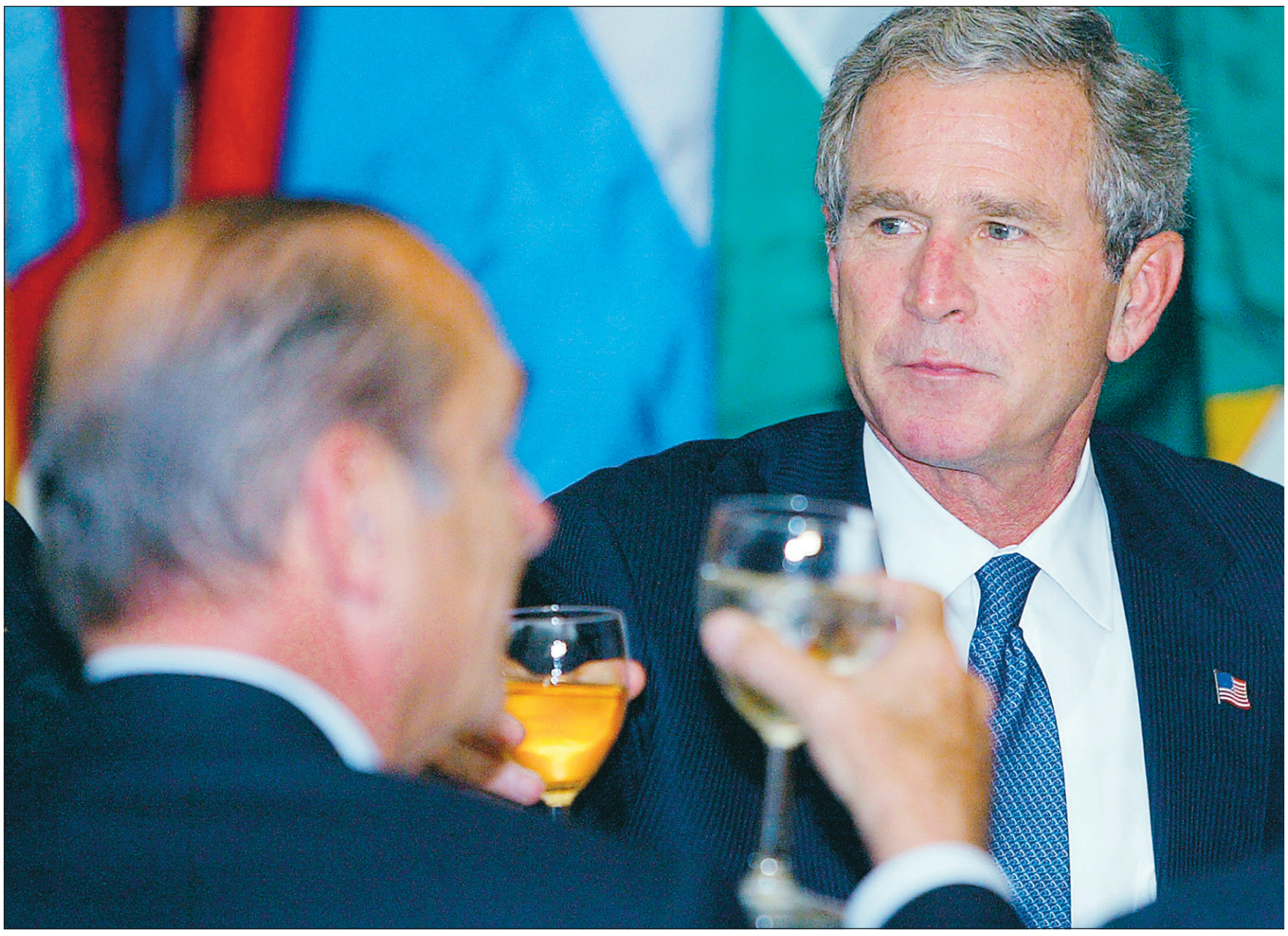

PHOTO REUTERS

Malgré leurs désaccords sur les suites de la guerre en Irak, le président des États-Unis, George W. Bush, et le président de la France, Jacques Chirac, ont trinqué hier lors d'un repas aux Nations unies à New York.

Bush et Chirac croisent de nouveau le fer

RICHARD HÉTU
collaboration spéciale

NEW YORK — À quelques minutes d'intervalle, hier, George W. Bush et Jacques Chirac ont affiché devant la 58e Assemblée générale de l'ONU leurs désaccords sur la question irakienne, qui semblent aussi vifs qu'avant la guerre. Quant à Kofi Annan, il a fait une sortie remarquée contre le concept de guerre « préventive » cher à l'administration américaine.

L'affrontement entre Bush et Chirac a rappelé les joutes oratoires entre Colin Powell et Dominique de Villepin devant le Conseil de sécurité, l'hiver dernier. Mais cette fois-ci, ce sont les chefs d'État des États-Unis et de la France qui ont tenté d'imposer leur vision aux membres des Nations unies. Et de nouveau, les idées du représentant des États-Unis ont été accueillies froidement.

Six mois après le renversement de Saddam Hussein, Bush n'a admis aucune erreur dans sa politique irakienne, cherchant plutôt à justifier sa décision d'entrer en guerre sans mandat de l'ONU.

« L'Irak est libre parce qu'une coalition de pays a agi pour défendre la paix et la crédibilité des Nations unies », a déclaré le locataire de la Maison-Blanche, s'adressant à plus de 80 chefs d'État ou de gouvernement, dont plusieurs se sont opposés à l'intervention militaire contre le régime de Bagdad.

Faisant fi des critiques, Bush a demandé plus d'aide internationale pour la reconstruction de l'Irak, c'est-à-dire plus de soldats, plus d'argent et plus de légitimité pour l'occupation.

« Nous avons du travail à faire ensemble, allons de l'avant », a-t-il déclaré aux pays récalcitrants. « L'Irak a besoin de notre aide et il la mérite. Toutes les nations de bonne volonté doivent faire le pas et fournir ce soutien. »

Voir BUSH en A2

La pompe pour asthmatiques devient un médicament d'exception

DENIS LESSARD

QUÉBEC — Première compression budgétaire touchant la santé depuis les élections du 14 avril : le gouvernement Charest va ouvrir la porte de votre pharmacie et freiner la prescription de médicaments qu'il juge trop coûteux.

La première décision prise par Québec touche les asthmatiques. S'appuyant sur un avis du Conseil du médicament, le gouvernement forcera désormais les médecins à justifier par écrit le recours à des pompes buccales utilisées par près de 40 000 personnes au Québec. Les pompes buccales d'Advair produites par Glaxo et de Symbicort d'Astra-Zeneca passeront, dès le 1er octobre, de la liste générale des médicaments couverts par la Régie de l'assurance-maladie à la liste des médicaments « d'exception », a-t-on confirmé hier à *La Presse*.

Concrètement, les médecins qui voudront prescrire ces produits plus coûteux — de 78 $ par mois pour Symbicort et de 121 $ pour l'Advair — devront au préalable soumettre par écrit le cas de leur patient à la Régie de l'assurance-maladie qui approuvera ou non le choix du médicament. Au cours des quatre derniers mois, la RAMQ a remboursé 11 millions pour ces deux médicaments.

Voir POMPE en A2

Le parent modèle est italien !

À la fois affectueux et autoritaires, les Italiens sont de meilleurs parents que les Québécois qui négocient *ad nauseam* avec leur progéniture, révèle une étude menée par un professeur de l'Université de Montréal auprès de 1200 jeunes âgés de 11 à 18 ans du Québec, de la France et de l'Italie.

Voir nos informations en A9

Captez l'émotion avec Canon

Canon EOS DIGITAL REBEL NOUVEAU
• Appareil photo réflex numérique
• Objectif 18-55 mm • ISO 100 à 1 600
• Résolution 6,3 millions de pixels
• 2,5 photos/seconde
• 7 modes automatique ou manuelle
• Flash intégré et automatique
1599,99 $
Incluant : chargeur et piles
RECEVEZ 25 $ D'IMPRESSION PHOTO NUMÉRIQUE.

Canon PowerShot S-400
• Appareil photo numérique
• Zoom 3X optique (35-105 mm)
• Résolution de 4,0 millions de pixels
• Interface USB
699,99 $
Incluant : carte mémoire 32 Mo, chargeur et pile
RECEVEZ 25 $ D'IMPRESSION PHOTO NUMÉRIQUE.

Canon OPTURA 200 MC
• Camera vidéo format mini DV
• Zoom 10X optique
• Stabilisateur d'image optique
• Mode photo, 1,33 millions de pixels
• Mode (SuperNight)
999,99 $
Incluant : carte mémoire de 8 Mo, pile, câble vidéo et télécommande
OFFRE EXCEPTIONNELLE
Recevez GRATUITEMENT 3 cassettes Mini-DV Canon de 60 minutes

BEAUBIEN
FINANCEMENT accord D Desjardins

L.L.Lozeau Ltée
LE GRAND CHEF DE LA PHOTOGRAPHIE ET DES TECHNOLOGIES DE L'IMAGE
(514) 274-6577 | 6224, St-Hubert
www.lozeau.com | Montréal, Québec
1-800-363-3535
Valide jusqu'au 8 octobre 2003.
Les photos peuvent différer.
VISA MasterCard Interac

3155843

NOTE AUX LECTEURS

L'exemplaire de *La Presse* que vous tenez entre vos mains a été imprimé à la nouvelle usine de Transcontinental à Pointe-aux-Trembles. L'ordre des cahiers est sensiblement différent de celui auquel vous êtes habitué. Comme l'imprimerie est encore en période de rodage, il est possible que vous remarquiez des imperfections à l'occasion. Merci de votre compréhension.

Philippe Cantin
Vice-président à l'information et éditeur adjoint

AUJOURD'HUI SUR CYBERPRESSE

› FIND: consultez notre dossier spécial: **cyberpresse.ca/find**

› Suivez le match entre les Expos et les Braves à 19 h 15: **cyberpresse.ca/baseball**

› Découvrez notre nouvelle section Actuel: **cyberpresse.ca/actuel**

POUR NOUS JOINDRE | La Presse

La Presse / cyberpresse.ca,
7, rue Saint-Jacques, Montréal (QC) H2Y 1K9

	TÉLÉPHONE
RÉDACTION	
redaction@lapresse.ca	(514) 285-7070
ABONNEMENT	
	(514) 285-6911
abonnement@lapresse.ca	1-800-361-7453
PETITES ANNONCES	
petitesannonces@lapresse.ca	1-866-987-8363
DÉCÈS ET REMERCIEMENTS	
deces@lapresse.ca	(514) 285-6816

Seule la Presse Canadienne est autorisée à diffuser les informations de La Presse et celles des services de la Presse Associée et de Reuters. Tous droits de reproduction des informations particulières à La Presse sont également réservés. Envois de publication canadienne Contrat de vente numéro 0531650. Port de retour garanti. (USPS003692) Champlain N.Y. 12919-1518
Le quotidien *La Presse* est publié et édité par La Presse, ltée dont le siège social est sis au 7 rue Saint-Jacques, Montréal (Québec) H2Y 1K9 et il est imprimé aux ateliers de La Presse, ltée, également sis à cette adresse.

LOTERIES | **LA QUOTIDIENNE** › À trois chiffres : **2-6-5** › À quatre chiffres : **0-7-8-8**

SUITES DE LA UNE

BUSH

Suite de la page A1

Critiquant à mots couverts la position de la France sur le transfert des pouvoirs en Irak, Bush a déclaré que ce processus devait « se dérouler selon les besoins des Irakiens » et ne « pas être accéléré ou retardé par les souhaits d'autres parties ».

Au Conseil de sécurité, les États-Unis proposent l'adoption d'une résolution élargissant le mandat de l'ONU en Irak. Selon les Américains, l'ONU devrait s'occuper de l'élaboration d'une Constitution et de l'organisation d'élections, le tout suivant un calendrier encore indéterminé. De son côté, Chirac souhaite que le processus soit « légitimé » par l'ONU, qui serait chargée d'accompagner le « transfert progressif » des responsabilités aux institutions irakiennes « selon un calendrier réaliste ».

Mais le président français ne s'en est pas tenu à ces propositions, à son tour à la tribune de l'ONU. Dans un discours empreint de gravité, il a dénoncé sans détour la décision de Washington d'entrer en guerre contre l'Irak. « Engagée sans l'autorisation du Conseil de sécurité, la guerre a ébranlé le système multilatéral », a-t-il dit.

Et d'ajouter: « Dans un monde ouvert, nul ne peut s'isoler, nul ne peut agir au nom de tous et nul ne peut accepter l'anarchie d'une société. »

Selon Chirac, « le multilatéralisme est essentiel car il assure la participation de tous à la gestion des affaires du monde ». « Il garantit la légitimité et la démocratie, tout particulièrement lorsqu'il s'agit de décider du recours à la force ou d'édicter des normes universelles. »

Après leurs discours respectifs, Bush et Chirac se sont rencontrés pour un entretien d'une quarantaine de minutes à la mission des États-Unis, située en face du siège de l'ONU. Après avoir renoué avec son homologue américain, le président français a minimisé leurs divergences au cours d'une conférence de presse.

« Sur les choses essentielles, on est d'accord », a déclaré Chirac, qui dit s'être exprimé « très librement et très amicalement » avec le chef de la Maison-Blanche.

Avant Jacques Chirac, le secrétaire général de l'ONU, Kofi Annan, s'était lui aussi montré critique à l'endroit de la politique étrangère de l'administration américaine. Dans un discours longuement applaudi, Annan a soutenu que le concept de guerre « préventive » représentait « un défi fondamental aux principes sur lesquels la paix et la stabilité mondiales ont, sans doute imparfaitement, reposé depuis les 25 dernières années ».

Néanmoins, l'ONU est « prête à jouer pleinement son rôle en Irak, selon Annan, si les considérations de sécurité sont satisfaites ». Car il est « vital... que l'issue soit un Irak stable et démocratique ».

Il y a un an, Bush déclarait que les Nations unies risquaient de perdre leur légitimité si elles ne se dressaient pas contre l'Irak. Hier, il n'a pas évoqué le fait qu'aucune arme de destruction massive n'avait été retrouvée en Irak à ce jour. Il a préféré parler de la découverte de fosses communes et de lieux de torture. « À mesure que nous découvrons les lieux de massacres et les fosses communes, se révèle l'ampleur réelle de la cruauté de Saddam, a-t-il dit. Le régime de Saddam Hussein entretenait la terreur tout en fabriquant des armes de destruction massive. Il se servait de ces armes pour des massacres, et a refusé d'en rendre compte lorsque le monde lui a demandé. »

POMPE

Suite de la page A1

Mesure médicalement acceptable ou simple mesure d'économie? « Il y a des deux; c'est certain qu'avec une augmentation moyenne annuelle de 15 % du prix des médicaments, le gouvernement a des choix à faire », explique Yves Dugré, porte-parole de la Fédération des médecins spécialistes. Il s'attend à ce que de tels transferts de la liste « générale » à la liste « d'exception » se multiplient dans l'avenir immédiat. « Il y a des médicaments qui s'en viennent sur le marché qui sont extrêmement coûteux, qui coûtent des milliers de dollars par mois », prévient le spécialiste.

Car ce n'est qu'un début, confirme-t-on au cabinet du ministre de la Santé, Philippe Couillard. Sa porte-parole, Cathy Rouleau, a dit hier que l'utilisation d'autres médicaments étaient à l'étude au Conseil du médicament, nouvel organisme créé à partir de l'ancien Conseil de pharmacologie. « Il y a d'autres médicaments qui vont faire l'objet d'études. Cela fait partie de la politique du médicament promise par le gouvernement. Les gens du réseau de la santé le disent: une des causes de la croissance des coûts vient de la prescription de médicaments qui ne sont pas adaptées aux situations », a souligné Mme Rouleau.

Depuis des années, Québec s'interroge sur l'utilisation répandue d'anti-inflammatoires coûteux, comme Vioxx, et de plusieurs médicaments contre les ulcères d'estomac — les IPP, pour inhibiteurs de la pompe à protons. Quand il était au ministère de la Santé, le ministre péquiste François Legault avait soutenu s'être entendu avec les compagnies pharmaceutiques pour que des prescriptions plus rigoureuses permettent des économies de 100 millions sur les budgets de médicaments de la RAMQ. Le gouvernement n'a pas vu le premier dollar de ces économies.

Les médicaments coûteux sont depuis longtemps dans la mire du Conseil du Trésor à Québec. Déjà, en juin 2001, une note interne du Conseil du Trésor, consultée par *La Presse*, établissait à 183 millions le coût pour le gouvernement des prescriptions de Vioxx et de Celebrex. Des économies d'une cinquantaine de millions pnt été possibles grâce à une prescription plus judicieuse de ces molécules coûteuses.

Il faut remonter à 1994 pour retrouver un cas ou le gouvernement du Québec avait retiré un médicament de la liste « générale » des produits remboursés. Marc-Yvan Côté, alors ministre de la Santé, avait dû battre en retraite six mois plus tard et ramener sur la liste des médicaments couverts le Losec, de la compagnie Astra. Le gouvernement avait cédé après que la compagnie Astra eut mis dans la balance des investissements qu'elle comptait faire à Montréal.

Le Conseil du médicament a accumulé un dossier accablant sur la prescription des deux types de pompes pour l'asthme que le ministre Couillard vient de retirer de la liste de médicaments acceptés automatiquement par la RAMQ. Interrogé par *La Presse* il y a quelques jours, M. Couillard avait soutenu que Québec n'avait rien à dire sur le changement de statut des produits retirés de la liste. En fait, le conseil ne fait que recommander de faire ce qui a été décidé par le ministre. Selon M. Couillard, ces produits sont considérés comme des médicaments d'exception dans la plupart des autres provinces.

Ces deux médicaments pour l'asthme doivent normalement être utilisés comme des solutions de deuxième recours, après des médicaments moins sophistiqués — et par conséquent moins coûteux. Or, dans 68 % des cas, selon l'étude du Conseil, ces pompes ont été prescrites comme première réponse à des problèmes respiratoires, précise Lucie Robitaille, pharmacienne et directrice générale du Conseil. De plus, on constate que dans 70 % des cas, les prescriptions ne sont pas continues, ce qui permet de croire que l'on prescrit souvent ces produits pour des complications respiratoires qui ne sont pas de l'asthme chronique.

À la Régie de l'assurance-maladie du Québec, la porte-parole, Nathalie Pitre, précise que les gens qui ont déjà eu une prescription pour ces pompes au cours des 75 derniers jours « ne se rendront compte de rien »: la RAMQ contactera leur médecin pour qu'il remplisse la « demande d'exception ». On estime à la RAMQ que 39 000 personnes se sont fait prescrire ces médicaments pour l'asthme depuis 75 jours.

Mais pour ceux qui auront besoin de ces médicaments dans l'avenir, les embûches seront importantes. Le médecin devra obtenir explicitement le feu vert de la RAMQ avant de prescrire ces pompes. Les médecins, omnipraticiens comme spécialistes, peuvent exiger des frais pour remplir ces formulaires de demande d'exception. Mais selon le porte-parole des médecins spécialistes, M. Dugré, les médecins peuvent tarifer ce travail administratif « selon leur code d'éthique ». Il n'y a pas de plafond prévu, mais des tarifs de 25 $ à 50 $ imposés aux patients pour ces formulaires souvent complexes ne sont pas rares, convient-il.

Certains spécialistes, en neurologie par exemple, doivent constamment remplir ces demandes d'exception. La Fédération avait demandé que la RAMQ rembourse le traitement de ces formulaires, mais Québec avait refusé que ces dispositions fassent partie des ententes sur la masse d'honoraires des médecins.

IWC.Fournisseur officiel des hommes.

Au service du sexe fort: nous proposons aux hommes le nouveau Spitfire Double Chronographe avec cage en fer doux le protégeant des champs magnétiques.
Un mouvement de chronographe mécanique avec rattrapante pour la mesure d'un deuxième temps ou d'un temps intermédiaire. Montre étanche à 60 mètres et résistante à la dépression jusqu'à 16 000 mètres d'altitude.
Réf. 3713 en acier surfin. Existe aussi avec cadran noir.

IWC
Depuis 1868.
Et tant qu'il y aura des hommes.

Célébrons 25 ans d'excellence
CHÂTEAU D'IVOIRE
2020, rue de la Montagne • (514) 845-4651
www.chateaudivoire.com

IWC Schaffhausen, Switzerland.
3165038A

RÉFORME

Suite de la page A1

À la lumière des nombreux rebondissements du procès des Hells Angels et de ceux visant d'autres groupes criminels dans d'autres provinces, le ministre Cauchon a décidé de faire de cette question une de ses priorités dans sa stratégie de lutte contre le crime organisé au pays, d'autant plus que le Québec, le Manitoba, l'Alberta et la Colombie-Britannique ont exprimé leur inquiétude de voir les superprocès parfois tarder à donner des résultats à cause de la lourdeur de la machine judiciaire. De fait, le ministre québécois de la Justice, Marc Bellemare, a soumis deux des propositions qui seront discutées à la réunion de la semaine prochaine, soit la nomination d'un juge suppléant et la réduction du nombre minimum de jurés qui doivent être présents en tout temps au cours d'un procès.

« Si nous sommes efficaces du point de vue judiciaire, nous le serons davantage du point de vue de la lutte contre le crime organisé », a dit le ministre Cauchon, qui a tenu à souligner la contribution du Québec dans ce dossier.

Au Québec, le premier procès des Hells Angels a connu une fin abrupte en juillet 2002 après que le juge Jean-Guy Boilard eut annoncé son désistement parce qu'il estimait ne plus avoir « l'autorité morale » pour poursuivre son travail, compte tenu qu'il avait été rappelé à l'ordre par le Conseil canadien de la magistrature. Cette décision du juge Boilard après quatre mois de procès a forcé la tenue d'un autre procès présidé par le juge Réjean Paul, la sélection d'un nouveau jury et la divulgation de la preuve une deuxième fois. La reprise du processus a coûté au moins trois millions de dollars aux contribuables.

Le procureur général du Québec a déposé une plainte contre le juge Boilard au Conseil canadien de la magistrature pour abandon du processus judiciaire. Le mois dernier, cet organisme a statué que le juge démissionnaire avait manqué aux devoirs de sa tâche en abandonnant le procès des Hells.

Mais si un juge suppléant avait été désigné pour assister à ce mégaprocès, comme le propose le gouvernement du Québec, rien de tout cela ne serait arrivé.

En entrevue, hier, M. Cauchon a indiqué que la lutte contre le crime organisé sera efficace dans la mesure où le système judiciaire fonctionne rondement. « Nous avons des corps policiers qui font un travail remarquable d'un bout à l'autre du Canada parce qu'ils se battent contre des gens qui sont équipés et qui ont les moyens. Il est également important d'avoir de bonnes mesures législatives telles que la loi antigang. Mais il faut aussi s'assurer que le système judiciaire fonctionne avec efficacité dans le cas des mégaprocès », a soutenu M. Cauchon.

« Le Québec a une participation très appréciable dans ce dossier. Je dois rendre à César ce qui appartient à César. Le ministre de la Justice, Marc Bellemare, a fait des propositions très intéressantes », a ajouté le ministre.

POUR FAIRE LE POINT SUR L'ACTUALITÉ
Chaque samedi dans La Presse
Plus

Cinar
Précision

DANS une dépêche publiée dans *La Presse Affaires* samedi dernier, la Presse Canadienne a erronément rapporté que la maison de production Cinar avait versé 11,4 millions en honoraires au cabinet d'avocats Heenan Blaikie depuis 2001. En fait, ces honoraires ont totalisé 3,1 millions.

MOTARDS LES NEUF COUPABLES

- Accusation originale: 13 meurtres au premier degré
- Accusations réduites auxquelles ils ont plaidé coupable: complots de meurtres, trafic de drogue, gangstérisme

NOMADS

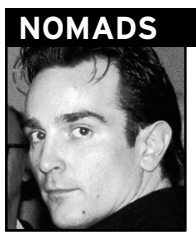

Normand Robitaille 35 ans

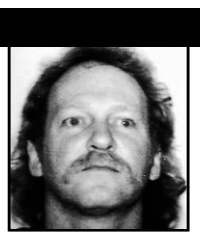

Denis Houle 50 ans

Gilles Mathieu 53 ans

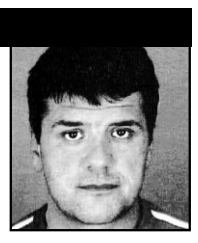

René Charlebois 38 ans

Sentence: **20 ans de prison**
Peine à purger: **15 ans**
Admissibilité à une libération conditionnelle: **7,5 ans**

APPRENTI NOMADS

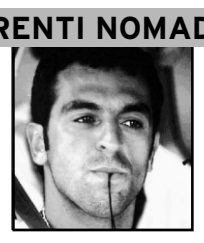

Guillaume Serra 38 ans

Sentence: **15 ans de prison**
Peine à purger: **10 ans**
Adm. à une lib. conditionnelle: **5 ans**

ROCKERS

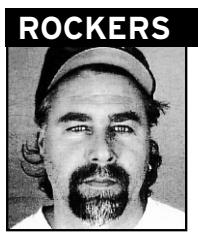

Daniel Lanthier 45 ans

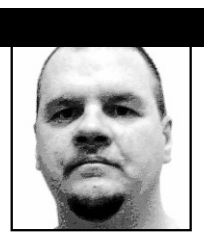

Sylvain Laplante 45 ans

Jean-Guy Bourgouin 37 ans

Pierre Provencher 54 ans

Sentence: **15 ans de prison**
Peine à purger: **10 ans**
Adm. à une lib. conditionnelle: **5 ans**

La différence entre la sentence et la peine à purger tient à ce que les condamnés sont déjà en prison depuis un certain temps, lequel compte double.

YVES BOISVERT
yboisver@lapresse.ca

Ni un triomphe ni un cirque

Est-ce que les peines infligées hier aux neuf motards coupables de complot pour meurtre et de gangstérisme sont décevantes ? Oui. Est-ce un « cirque », comme l'a dit un avocat de la défense ? Non.

S'il y a eu un cirque, c'est la faute, en premier lieu, de ceux qui l'on fait : certains avocats de la défense. Un cirque dans le sens d'une activité désordonnée. Et un cirque au sens premier du mot : un endroit où l'on tourne en rond. Certains avocats, faute de défense ou de talent, n'ont d'autre recours que la circularité. Ce qui s'appelle aussi niaiser.

Revenons donc aux peines. Ce n'est pas énorme, de 15 à 20 ans, quand on sait que ces gens-là étaient accusés de meurtres, et quand on sait qu'ils en purgeront beaucoup moins que ça. C'est néanmoins très défendable.

Le criminologue André Normandeau, d'ailleurs, juge inacceptable que l'on ait abandonné les accusations de meurtres contre neuf des 12 accusés. Ou bien la Couronne avait de la preuve pour accuser ces gens-là de meurtre, et dans ce cas il n'y avait rien à négocier ; ou bien la preuve n'était pas suffisante, et alors de quel droit les a-t-on accusés ?

La réalité est plus complexe. Il y avait 12 personnes accusées de meurtres. Contre trois d'entre elles, il y a une preuve directe (de l'ADN). Il n'y a rien à négocier avec elles. Ces trois-là auront leur procès pour meurtres bientôt. Contre les neuf autres, nulle part dans la preuve ne voyait-on un de ceux-là commander un assassinat ou participer à un meurtre.

La Couronne avait avancé contre eux la théorie du « bateau pirate » : ces gens-là étaient embarqués dans une aventure commune, qui consistait à prendre le monopole du trafic de drogue à Montréal. Pour faire cela, il était clair qu'il fallait éliminer la concurrence. Et pour éliminer la concurrence, il fallait tuer des gens des bandes rivales. D'où la guerre des motards. La poursuite pensait prouver une intention commune de faire faire les meurtres.

C'était effectivement une première au Canada comme approche. Mais ce n'était pas une impossibilité, ni une « hérésie juridique », comme l'ont clamé des avocats de la défense. C'était une nouveauté, comme l'est la loi antigang. Les avocats de la défense n'ont pas le monopole de l'innovation et de la créativité juridique, heureusement !

Il fallait prouver que ces gens-là appartenaient à un gang ; que son objectif était le trafic de stup ; qu'il avait le projet de s'emparer de tout le marché ; et que pour faire cela il était convenu de tuer des gens. C'est long et fastidieux. C'est aussi risqué. Parce qu'au bout d'un an et demi, deux ans de procès, peut-être que le jury ne serait pas convaincu hors de tout doute raisonnable que chacun des neuf accusés était dans le bateau pirate, ou qu'il voulait les meurtres.

L'incertitude provoque les négociations. L'accusé certain de se faire acquitter ne négocie pas. La Couronne certaine de faire condamner quelqu'un ne devrait pas négocier.

Ici, on n'est ni dans un cas où la Couronne a « suraccusé » pour faire pression sur les accusés, ni dans un cas où la Couronne s'est écrasée. Il y a eu une évaluation des risques de continuer avec un juge qui, manifestement, voulait qu'on en finisse ; avec un jury qui était là depuis un an : si deux jurés tombaient malades, c'en était fini ; et avec 12 avocats dont le travail consiste à faire échouer le procès et à démontrer l'impossibilité de ce « mégaprocès ».

Dans cette évaluation, la Couronne a accepté que les neuf s'avouent coupables des crimes pour lesquels ils allaient avoir un autre procès — ganstérisme, etc. Les peines ne sont pas sévères, même pour ces crimes-là. Quand on pourra raconter « toute l'histoire » (demain ?), on ne sera peut-être pas plus content, mais on comprendra mieux pourquoi.

Entre-temps, gardons-nous des analyses comptables qui nous font croire que ce procès a coûté « 20 millions » parce qu'on a payé 16 millions pour le centre judiciaire Gouin. Malheureusement, tout nous indique que la criminalité de la décennie qui commence — criminalité transnationale, réseaux terroristes —fournira beaucoup trop d'occasions d'amortir cet investissement pour faire d'autres procès à haute sécurité.

Méfions-nous de la tentation de faire automatiquement plusieurs « petits procès » qui viendraient mobiliser encore plus de gens pour presque aussi longtemps : ce qui paraît aujourd'hui une division pour simplifier pourrait bien être une multiplication inutile qui ne simplifierait rien. Trouvons plutôt une façon de sortir les jurés de ces monstres judiciaires qui ne devraient regarder que les professionnels du droit. Il y a déjà plein d'idées sur la table — j'y reviendrai.

En France, dans le procès Chalabi (un réseau terroriste), il y eut un procès impliquant 128 accusés et autant d'avocats. En Italie, à Naples, ce furent 640 mafieux ; à Palerme, 475 en même temps. À côté de cela, 12 accusés, ce n'est pas très « méga ».

Dire d'avance, alors qu'on commence à peine, que les mégaprocès sont impraticables, c'est donner l'avantage au crime organisé. M'est avis qu'on devrait plutôt lui compliquer la vie.

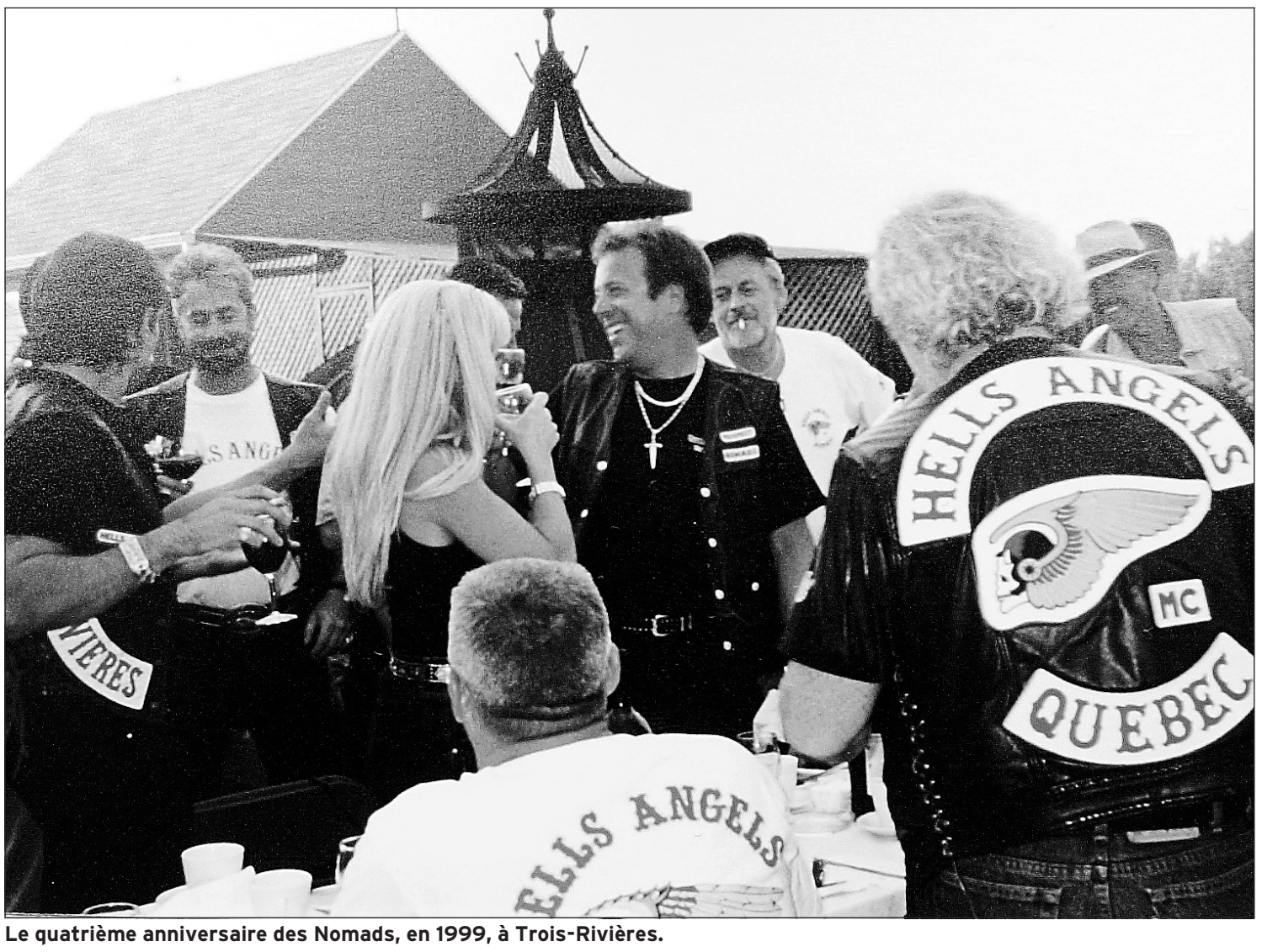

Le quatrième anniversaire des Nomads, en 1999, à Trois-Rivières.

Les Hells devront purger un minimum de 5 et 7 ans et demi

Le juge Réjean Paul se conforme à l'entente entre les avocats

ANDRÉ CÉDILOT

C'EST SANS SURPRISE que les membres haut placés des Hells Angels Nomads et des Rockers de Montréal ont été condamnés, hier, à 10 et 15 ans de pénitencier. Détenus depuis février et mars 2001, les neuf motards devront passer encore au moins cinq et sept ans et demi derrière les barreaux avant d'être libérés.

Farouche artisan d'un règlement à l'amiable depuis un très long moment, le juge Réjean Paul s'est conformé entièrement à l'entente entre les avocats, si ce n'est qu'il a réduit de trois ans la sentence de l'un des accusés. Étant donné qu'il en est à sa toute première condamnation, Guillaume Serra, 38 ans, a écopé 10 ans de prison au lieu des 13 proposés par le ministère public.

Dans plaidoirie, Me André Vincent, de la poursuite, a dit avoir fait abstraction des casiers judiciaires assez bien garnis de la plupart des accusés au moment d'établir le quantum des sentences. Outre la gravité des crimes, son seul critère était leur statut au sein des deux clans guerriers des Hells Angels.

Comme l'a entériné le tribunal, Me Vincent exigeait 15 ans pour les membres des Nomads, et 10 ans pour ceux du club-école des Rockers. En théorie, si l'on ajoute les deux ans et demi de détention préventive — la « tradition judiciaire » veut qu'elles comptent pour le double — il s'agit pour les neuf motards de peines équivalant à 20 et 15 ans de pénitencier.

Tout juste promu

Dans le cas de Serra, un prospect Nomads, la poursuite réclamait une peine à mi-chemin entre celles des Nomads et de ses anciens « frères » Rockers. Son avocat, Gérald Soulières, a toutefois fait appel à la « bonne compréhension » du juge en faisant valoir que son client venait tout juste d'être promu chez les Nomads quand il a été arrêté le 28 mars 2001. Prolifique trafiquant de drogue, Serra, a-t-il surtout insisté, en est à son premier séjour en taule.

À l'appui de son argumentation, Me

Pierre Provencher, président des Rockers, a été condamné à 10 ans de pénitencier.

Soulières a comparé le cas de Serra à celui de l'ancien Rock Machine-Dark Circle, Salvatore Brunetti, passé dans le camp des Hells Angels Nomads au moment de la trêve entre les deux gangs, en décembre 2000, et qui a écopé une peine beaucoup moindre. « La seule preuve contre mon client est celle du « bateau pirate » invoquée par la poursuite », a-t-il noté.

Tout en se gardant bien de remettre en cause les sentences négociées à l'arraché avec la Couronne depuis plus d'un an (celle-ci demandait originalement 25 et 23 ans de pénitencier), les avocat ont surtout cherché à amoindrir la qualité de la preuve contre les neufs motards. Et cela, n'a pas caché Me Gilles Doré, en vue de ne pas nuire à leur éventuelle libération conditionnelle.

« Le plaidoyer de culpabilité de nos clients découle de leur participation à une organisation. Point à ligne », a déclaré l'avocat principal de la défense, Louis Belleau. De son point de vue, « il n'existe pas de preuves de complots visant un accusé spécifique à une personne spécifique », a-t-il tenu à dire, en faisant allusion à l'une ou l'autre des 13 victimes mentionnées dans l'acte d'accusation.

13 meurtres

Parlant au nom de tous ses collègues, Me Belleau a ajouté que les accusés ont reconnu avoir participé à du trafic de stupéfiant, « mais pas nécessairement de l'ampleur suggérée par la Couronne ». Selon lui, les 10 années que son client passera en prison correspondent à une condamnation pour meurtre au deuxième degré. « C'est dans l'ordre des sentences les plus graves du Code criminel », a conclu le réputé criminaliste montréalais.

Accusés de 13 meurtres prémédités, les neuf motards se sont reconnus coupables le 11 septembre dernier de complots de meurtres, trafic de drogue et gangstérisme. Outre les peines de prison, il leur sera interdit pour la plupart de posséder une arme à feu pour le reste de leurs jours. Tous devront également soumettre un échantillon d'empreinte génétique (ADN) que la police gardera dans ses fichiers après l'avoir soigneusement fait analyser.

Manifestement soulagé, le juge Paul a pour sa part estimé qu'il s'agissait de « sentences raisonnables ». Selon lui, la preuve accumulée durant les cinq années d'enquête était, selon sa propre expression... écrasante. « Ils ont fait du trafic de drogue à une échelle difficile à mesurer, digne d'une grande entreprise », a-t-il dit. Avant de clore définitivement le dossier, il devra décider s'il confisque ou non certains biens des accusés. Les débats prévus pour la mi-octobre pourraient durer quatre jours.

Par ailleurs, il n'est pas impossible qu'il revienne dès aujourd'hui, trancher la question de la publication de la fameuse requête touchant les pourparlers entre les avocats, et qu'il avait qualifiée de « grave et sans précédent dans les annales judiciaires canadiennes ». La défense ne s'oppose pas à ce qu'elle soit dévoilée, tandis que la poursuite laisse aux juristes du bureau du ministre de la Justice Marc Bellemare le soin de se prononcer. Le procès étant clos, les avocats des médias sont d'avis que l'interdit de publier est maintenant caduc.

Dix millions de plus pour le registre des armes à feu

JOËL-DENIS BELLAVANCE

OTTAWA — Malgré les promesses répétées depuis 12 mois de réduire les coûts du programme, le gouvernement Chrétien s'apprête à injecter une somme supplémentaire de 10 millions de dollars dans le controversé registre des armes à feu, au grand dam des partis de l'opposition à la Chambre des communes.

La présidente du Conseil du Trésor, Lucienne Robillard, a déposé hier aux Communes un budget supplémentaire des dépenses totalisant 5,4 milliards pour le présent exercice financier qui prend fin le 31 mars 2004.

Dans ce document budgétaire, le ministère du Solliciteur général, qui gère le registre national des armes à feu depuis le 14 avril, réclame une somme de 10 millions de plus pour continuer à financer ce programme qui coûtera aux contribuables plus d'un milliard d'ici 2005, soit 500 fois plus que prévu à l'origine, selon un rapport cinglant de la vérificatrice générale Sheila Fraser, déposé en décembre dernier.

En mars, le gouvernement Chrétien avait aussi fait adopter une motion à la Chambre des communes donnant le feu vert au fédéral d'investir 59 millions de plus dans le programme.

Cette dernière requête du Solliciteur général Wayne Easter a fait bondir de colère le député allianciste de la Saskatchewan Gary Breitkreuz, qui mène une croisade depuis plusieurs années afin de forcer le gouvernement libéral à abolir ce programme qu'il juge complètement inutile.

« Ce programme est véritablement un trou sans fond. Mais ce qui est le plus frustrant dans toute cette affaire, c'est que nous ne saurons pas avant la fin du présent exercice financier exactement combien d'argent le fédéral aura consacré à ce programme », a affirmé M. Breitkreuz.

Le député allianciste s'est dit d'autant plus indigné que la GRC, qui est appelée à lutter contre le crime organisé et les réseaux terroristes, n'a obtenu que 21,5 millions de plus.

Chrétien juge indispensable la coopération multilatérale

Presse Canadienne

NATIONS UNIES — Le premier ministre Jean Chrétien a rappelé hier à New York que « la coopération multilatérale est indispensable pour assurer le mieux-être et la protection efficace des citoyens ».

S'exprimant à l'occasion de l'ouverture de la 58e session de l'Assemblée générale des Nations unies, le premier ministre du Canada a également insisté sur l'importance de l'ONU, soulignant toutefois qu'une réforme de ses actions devenait incontournable.

« L'ONU demeure l'instrument principal d'une action multilatérale efficace. Aucune entité n'est mieux placée que le Conseil de sécurité de l'ONU pour autoriser un engagement politique ou une action militaire dans le but de protéger des innocents », pouvait-on lire dans ses notes préparatoires à son discours.

« J'engage les autres dirigeants à faire d'une réforme véritable de l'ONU une priorité. Nous avons tardé à adapter l'ONU à l'évolution des circonstances. L'heure est venue d'amorcer un renouvellement audacieux aux Nations unies. »

Le premier ministre Chrétien a également tenté de rapprocher les visions divergentes des États-Unis et de la France concernant la situation actuelle en Irak.

La France souhaite un transfert rapide de souveraineté aux autorités irakiennes tandis que les Américains font preuve de beaucoup moins d'empressement, demandant même de l'aide afin de garder le contrôle en Irak.

« Certains redoutent cette idée (la responsabilité internationale) sous prétexte qu'une intervention pourrait être déclenchée pour des motifs insignifiants ou n'ayant rien à voir avec la protection des personnes », a dit M. Chrétien.

« D'autres, ayant eux-mêmes vécu une expérience tragique, craignent que la participation extérieure ne soit insuffisante. Il nous faut réconcilier ces deux points de vue », a-t-il ajouté.

Le fils de Zahra Kazemi pourra assister au procès du présumé assassin de sa mère

LAURA-JULIE PERREAULT

LE GOUVERNEMENT canadien et le fils de Zahra Kazemi, Stephan Hachemi, pourront participer au procès de la personne inculpée du « meurtre quasi intentionnel » de la photojournaliste irano-canadienne, décédée en Iran le 10 juillet dernier.

Le ministre des Affaires étrangères du Canada a annoncé ce développement surprise dans l'affaire Kazemi hier, après une réunion avec son homologue iranien, Kamal Kharazzi, à New York.

« J'ai l'assurance qu'il y aura un procès et que nous pourrons y participer », a dit le ministre Bill Graham à l'issue de la réunion qui a duré 45 minutes. Les Iraniens ont promis que le procès aurait lieu « sous peu ».

Un seul accusé

L'annonce de ce procès est survenue moins de 24 heures après qu'un juge iranien, Javad Ismaeli, eut accusé une personne, employée par le ministère des Renseignements du meurtre de Mme Kazemi.

Il n'est pas clair si l'accusé, nommé « Ahad » dans différents médias iraniens, est un homme ou une femme, mais il est clair que cette personne aurait participé aux interrogatoires de Mme Kazemi pendant son incarcération dans la prison d'Evin, à Téhéran, entre le 23 et le 27 juin derniers.

La Montréalaise de 54 ans, qui prenait des photos d'une manifestation devant une prison le soir de son arrestation, a été hospitalisée le 27 juin en soirée après que quelqu'un lui eut infligé de graves blessures à la tête qui lui ont été fatales.

L'individu, inculpé lundi, avait déjà fait l'objet d'accusations semblables de la part du juge Ismaeli lorsque celui-ci avait déposé les premières conclusions de son enquête le 25 août dernier. Un autre employé du ministère des Renseignements avait aussi été mis en cause. Le parquet iranien avait rejeté les conclusions du juge et avait demandé à ce dernier de refaire son travail. Le ministère des Renseignements avait aussi critiqué les conclusions du juge. Lundi, dans son plus récent rapport, le juge Ismaeli lavait de tout soupçon le gouvernement iranien ainsi que tous les organes étatiques de la République islamique, rejetant le blâme sur la personne inculpée.

Pas de disculpation

Le ministre Graham ne partage pas l'avis du juge. Selon lui, un gouvernement n'est pas blanchi si un meurtre est commis par un individu à son service.

À Montréal, les organismes qui défendent la cause de Zahra Kazemi et qui demandent le retour de sa dépouille au Canada, ont accueilli sobrement la nouvelle. « C'est un pas dans la bonne direction, mais c'est un petit pas », a dit Tanya Churchmuch, présidente canadienne de Reporters sans frontières, en ajoutant que le procès d'un subalterne ne doit pas permettre à ceux qui ont donné les ordres de sortir de cette affaire blancs comme neige.

Anne-Marie Dussault, présidente de Fédération professionnelle des journalistes du Québec, croit que les supporters de Mme Kazemi ont tout intérêt à se rendre en Iran pour assister au procès. « Les absents ont toujours tort », a dit la journaliste hier après-midi.

Le fils de Mme Kazemi, Stephan Hachemi, n'a pas rappelé *La Presse* qui voulait obtenir ses commentaires sur la tenue du procès et l'invitation du gouvernement à y assister. Après la mort de sa mère, le jeune Montréalais avait refusé de se rendre en Iran parce que les autorités de la République islamique ne lui permettaient pas d'utiliser son passeport canadien.

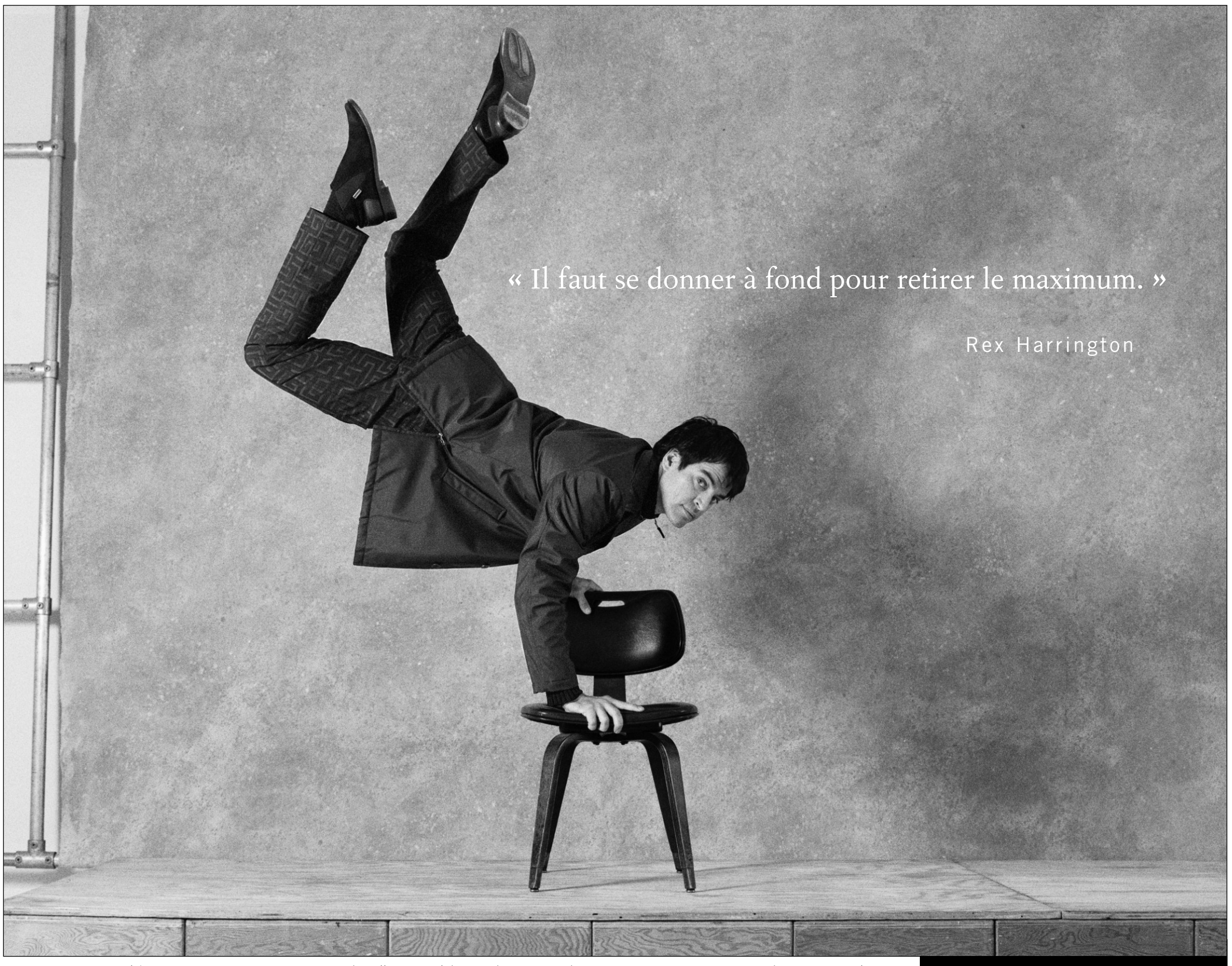

Rex Harrington, qui célèbre son vingtième anniversaire au sein du Ballet national du Canada et qui prendra cette année sa retraite en tant que danseur principal, porte ici des vêtements Versace Classic. Son conseiller vestimentaire est Raymond Moseley de notre magasin de la rue Bloor à Toronto. En guise de remerciement pour la participation de Monsieur Harrington à cette publicité, un don a été fait en son nom à la Société canadienne de schizophrénie et à l'organisme FACE. Pour lire l'entrevue qu'il nous a accordée, rendez-vous au www.harryrosen.com.

HARRY ROSEN

AFFIRMEZ-VOUS.

3169683A LES COURS MONT-ROYAL **514.284.3315** • CENTRE ROCKLAND **514.735.6227** • www.harryrosen.com

VINCENT MARISSAL
vmarissa@lapresse.ca

Longue soirée pour Ernie Eves

Toronto — La campagne électorale ontarienne est entrée dans sa dernière ligne droite hier soir avec un débat des chefs qui s'est transformé en un implacable procès de la révolution du bon sens du gouvernement conservateur.

Dans un débat poli mais animé, le chef libéral Dalton McGuinty et son collègue néo-démocrate Howard Hampton n'ont pas réussi à envoyer au tapis le premier ministre sortant, le conservateur Ernie Eves, mais ils l'ont suffisamment ébranlé pour l'empêcher de reprendre l'élan dont il avait tant besoin à une semaine du vote.

M. Eves s'est retrouvé sur la défensive dès le début, attaqué aussi bien sur le bilan des huit ans de pouvoir de son parti que sur le style de campagne qu'il mène depuis trois semaines. Et les coups venaient de partout : de ses deux adversaires, bien sûr, mais aussi des journalistes participant au débat.

« Vous avez passé beaucoup de temps à attaquer personnellement Dalton McGuinty, mais qu'est-ce que vous avez d'autre à offrir aux Ontariens que de dire que votre adversaire n'est pas prêt à occuper le poste de premier ministre ? » a lancé la journaliste de CBC, Heather Hiscox, pour ouvrir le bal.

« Je ne crois pas que les attaques personnelles ont leur place dans une campagne électorale », a répondu le premier ministre sortant. Dans la petite pièce réservée aux médias, les journalistes qui suivent les caravanes électorales depuis le début de la campagne n'ont pu s'empêcher de pouffer de rire. Depuis trois semaines, la campagne conservatrice est en effet axée pour l'essentiel sur des attaques personnelles contre le chef libéral Dalton McGuinty.

Sur le plateau de la CBC, M. Eves, lui, ne la trouvait pas drôle. Nerveux, tendu, il a passé de longues minutes sur le pilote automatique à chercher des réponses dans ses notes pendant que ses deux adversaires multipliaient les coups.

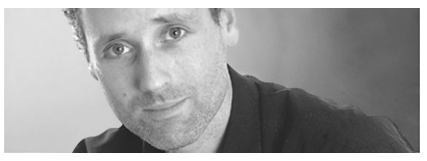

Autre uppercut : « Vous demandez de nouveau l'appui des Ontariens et vous promettez encore une fois des compressions. Où allez-vous couper et qu'est-ce que vous allez privatiser cette fois-ci ? » lui a plus tard demandé un journaliste de CityPulse, rappelant que la tragédie de Walkerton était le résultat direct des compressions du gouvernement Harris.

En une heure et demie, le débat d'hier soir aura fait le procès de la révolution du bon sens, commencée en 1995 par le prédécesseur de M. Eves, Mike Harris.

Déficit anticipé, situation dans les écoles — vous avez créé des classes aussi grandes que des salons de quilles, a lancé M. McGuinty —, santé (en particulier la pénurie de médecins de famille), explosion des primes d'assurance automobile, tardive réaction du gouvernement pendant la crise du SRAS, mégapanne de courant, eau contaminée, frais de scolarité... Tout y est passé, ne laissant au chef conservateur que très peu d'espace pour mettre de l'avant les grandes lignes de son programme électoral.

« M. Eves, la réalité douloureuse et inévitable est que l'Ontario est dixième sur 10 parmi les provinces en ce qui a trait au nombre de médecins et d'infirmières », a lancé Dalton McGuinty à son adversaire conservateur.

Et, quelques minutes plus tard, il en rajoutait : « Si votre plan était si bon, comment se fait-il que nous nous noyons en ce moment dans un déficit plutôt que de nager dans les surplus ? »

Ernie Eves a contre-attaqué en reprochant à son adversaire libéral de ne pas avoir appuyé le gouvernement dans sa volonté de retirer le droit de grève aux enseignants. « Vous avez choisi de brimer le droit à l'éducation des enfants », a-t-il dit au chef libéral.

Sur le plan économique, M. Eves a accusé M. McGuinty d'être dépassé. Curieusement, M. Eves a salué la vision économique de Paul Martin (trois fois plutôt qu'une !), affirmant que « Jean Chrétien, comme Dalton McGuinty, ne comprend pas l'économie d'aujourd'hui ».

Le chef néo-démocrate Howard Hampton, quant à lui, aura marqué quelques points en promettant encore une fois un régime public d'assurance automobile en Ontario. L'explosion des primes d'assurances est devenue en Ontario, comme dans plusieurs autres provinces, l'une des principales préoccupations des électeurs.

Ernie Eves en retard

Accusant un sérieux retard dans les sondages, Ernie Eves se devait de livrer hier soir une performance convaincante s'il souhaitait renverser la vapeur. Il aura réussi, tout au plus, à ne pas aller au plancher, ce qui est déjà pas mal compte tenu du nombre de coups reçus. Mais cela ne sera vraisemblablement pas assez pour lui permettre de remonter la pente d'ici les élections du 2 octobre.

Selon trois sondages publiés hier, les libéraux récoltent autour de 50 % des intentions de vote, les conservateurs traînent autour de 30 % et le NPD ferme la marche loin derrière à environ 15 %.

Dalton McGuinty, lui, tenait un rôle plus facile, puisqu'il pouvait attaquer le bilan conservateur à sa guise sans vraiment avoir à défendre son programme. « J'ai gagné le débat », a lancé sans détour le chef libéral devant les journalistes quelques minutes après la fin des hostilités en studio. C'est beaucoup dire. En fait, il ne l'a pas perdu, il n'a pas trébuché, ce qui lui permettra probablement de conserver son avance.

Cela dit, tous les sondages démontrent que M. McGuinty est beaucoup moins populaire que son parti. Son défi hier soir était de démontrer qu'il avait l'étoffe d'un premier ministre. Il n'aura peut-être pas réussi à en faire autant, mais il a certainement prouvé aux Ontariens qu'il n'est pas le chef mou et fuyant que les conservateurs dépeignent depuis le début de la campagne.

Calme, bien préparé, avec même une pointe d'humour quand ça chauffait vraiment, Dalton McGuinty a fait constamment ressortir, pas contraste, le côté tendu un peu « vieux banquier » d'Ernie Eves.

Howard Hampton, lui, n'avait rien à perdre et, comme c'est souvent le cas dans de pareilles circonstances, c'est lui qui a gagné le débat. Mais au point où le NPD en est dans les sondages, M. Hampton devra se contenter d'une victoire morale.

Pervez Musharraf témoignera devant le comité des Affaires étrangères

Le président pakistanais a lui-même demandé à Ottawa de venir discuter de la situation de son pays

GILLES TOUPIN

OTTAWA — Fait rarissime, le président du Pakistan, Pervez Musharraf, témoignera vendredi prochain à 10 h 35 devant le comité permanent des Affaires étrangères de la Chambre des communes, a appris *La Presse*, afin de dénoncer à la fois l'extrémisme islamiste et certaines injustices de l'Occident à l'égard du monde islamique.

C'est la première fois depuis la visite du premier ministre soviétique Alexis Kossyguine, en 1970, qu'un chef d'État ou de gouvernement participe à une séance du comité des affaires étrangères de la Chambre, selon un porte-parole au bureau du leader en Chambre du gouvernement, Don Boudria.

« C'est très surprenant qu'un président ou qu'un premier ministre demande de son proche chef, comme c'est le cas ici, de s'adresser au comité des affaires étrangères », a déclaré à *La Presse* le président du comité, le député de Pierrefonds-Dollard, Bernard Patry.

« Le président Musharraf souhaite faire une présentation d'une dizaine de minutes, explique Bernard Patry. Nous, nous voulons lui poser certaines questions sur le rôle du Pakistan dans les événements récents aux Nations unies. Nous voulons connaître son point de vue sur le terrorisme international et nous avons certaines interrogations au sujet des armes nucléaires qu'il possède. Le Pakistan est le seul pays à majorité musulmane qui possède l'arme nucléaire. »

Le président Musharraf, selon Bernard Patry, a fait savoir qu'il était prêt à répondre à toutes les questions des membres du comité, qu'ils soient du côté gouvernemental ou de l'opposition.

Le président pakistanais livrera vraisemblablement un message fort contre le terrorisme et mettra en garde, comme il l'a fait lundi à l'ONU, contre les raccourcis intellectuels faciles, notamment l'assimilation du terrorisme à l'islam. Le président pakistanais a maintes fois insisté ces derniers jours sur le danger que représente l'indifférence de l'Occident face aux maux des pays musulmans. Il a notamment confié au quotidien *Toronto Star*, le 19 septembre dernier, que des voix modérées comme la sienne risquaient de disparaître si les pays développés continuaient de cantonner les pays musulmans dans une indigence économique généralisée.

Pervez Musharraf a été la cible ces derniers jours du numéro deux d'Al-Qaeda, Ayman Al Zawahri, qui l'a qualifié de « traître » et qui a appelé à son assassinat.

Le président Musharraf ne cesse de clamer haut et fort que les extrémistes islamistes causent un tort irréparable à l'islam et aux musulmans du monde entier.

Le comité des Affaires étrangères des Communes a un intérêt particulier pour le Pakistan qui, avec ses 150 millions d'habitants, est le second pays musulman au monde. Sur les plans du développement économique et de l'éducation, ce pays tire considérablement de l'arrière par rapport aux pays développés. Pervez Musharraf estime, dans ce contexte, que la meilleure façon de combattre l'extrémisme islamiste est d'aider des pays comme le sien à parvenir à la justice sociale.

Le comité des Affaires étrangères interrogera sans doute le président pakistanais sur les incursions armées importantes des talibans afghans sur son territoire. Ces derniers ont récemment mené une offensive majeure en territoire pakistanais, ce qui accroît le danger pour les 1900 soldats canadiens déployés à Kaboul. Le Canada a d'ailleurs prié M. Musharraf de faire tout ce qui était en son pouvoir pour prévenir ces infiltrations de la frontière pakistanaise.

Le ministère des Affaires étrangères du Canada met d'ailleurs toujours en garde les voyageurs canadiens d'éviter le Pakistan en raison des « activités terroristes » qui y sévissent toujours. On prie notamment les Canadiens d'éviter tout spécialement la capitale, Karachi.

Acura TL
3,8 % location ou achat†
TL
398 $* / mois
TL Type S A-Spec
458 $* / mois

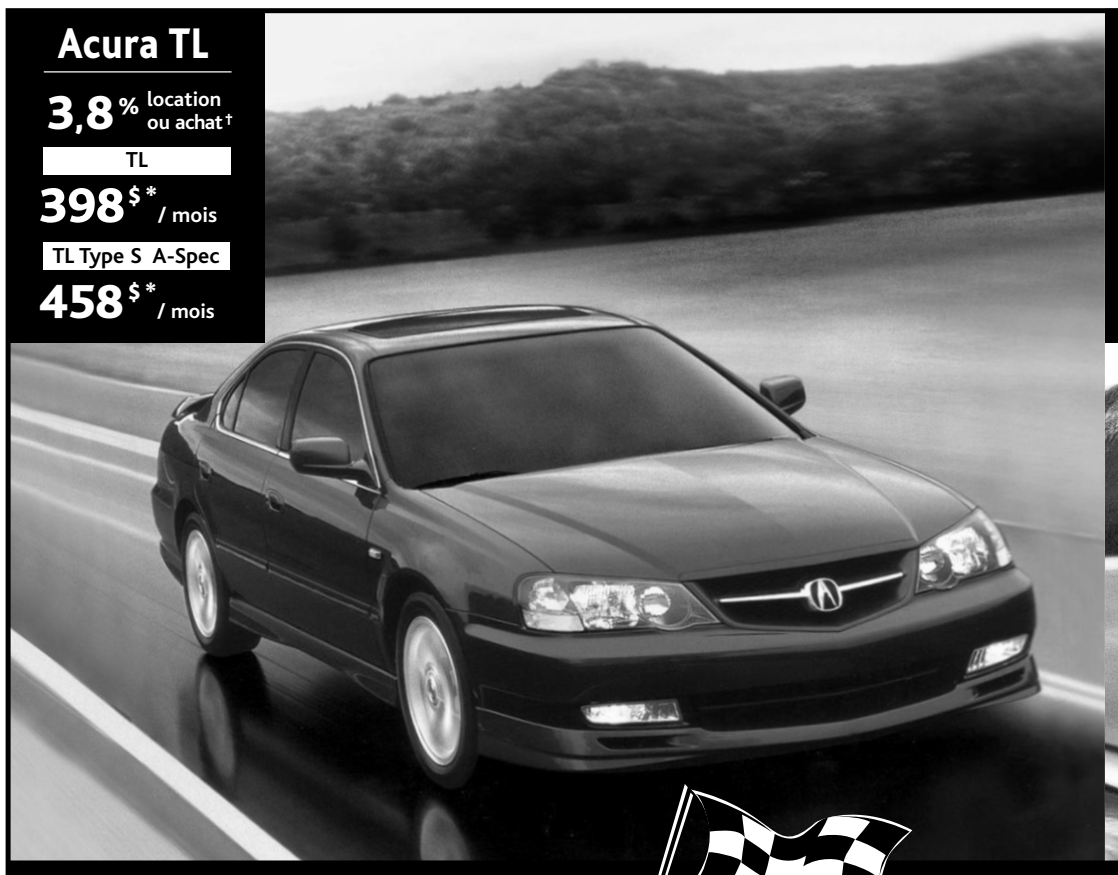

Acura MDX
5,8 % location
598 $* / mois
49 800 $**

LA COURSE AUX DÉMONSTRATEURS ACURA

Hâtez-vous !
Nos démonstrateurs 2003 partent aussi vite que les autres ACURA. Peut-être même plus vite !

Impeccables et ayant peu de kilométrage, nos démonstrateurs 2003 vous sont offerts à rabais pour un temps limité, à l'achat ou à la location. Demandez tous les détails à votre concessionnaire Acura dès aujourd'hui. Faites vite : premier arrivé, premier chanceux.

ACURA
www.acura.ca

ACURA GABRIEL
4648, boul. Saint-Jean
Dollard-des-Ormeaux

LUCIANI ACURA
4040, rue Jean-Talon O.
Montréal

ACURA BROSSARD
9100, boul. Taschereau O.
Brossard

ACURA DE LAVAL
2500, boul. Chomedey
Laval

ACURA PLUS
255, boul. de la Seigneurie
Blainville

GALERIES ACURA
7100, boul. Métropolitain E.
Anjou

*Offre de location-bail d'une durée limitée, par l'entremise de Honda Canada Finance Inc. S.A.C. seulement. Tarif mensuel de location-bail d'une durée de 48 mois établi pour l'Acura TL (modèle UA5663JT), l'Acura TL Type S A-Spec (modèle UA5603J), 2003 neuves, et l'Acura MDX (modèle YD1863JN) 2003 neuf. Total des paiements de 24 104 $, 26 984 $ et 34 802 $ respectivement. Un acompte de 5 000 $ pour les TL, de 6 098 $ pour le MDX et un premier versement sont requis. Option 0 $ comptant aussi offerte. Allocation de 24 000 km par année (frais de 0,15 $ par kilomètre supplémentaire). Transport et préparation inclus, frais de publication, taxes, immatriculation, assurance et frais d'administration en sus. À la fin du bail, vous pouvez retourner le véhicule au concessionnaire ou l'acheter pour une valeur résiduelle prédéterminée. **P.D.S.F. de 49 800 $ pour l'Acura MDX (modèle YD1863JN) 2003 neuf. Transport et préparation (950 $), frais de publication, taxes, immatriculation, assurance et frais d'administration en sus. Un acompte pourrait être exigé. Le prix de vente des concessionnaires peut être inférieur. †Offre de financement à l'achat d'une durée limitée, par l'entremise de Honda Canada Finance Inc. Financement à l'achat de 3,8 % pour l'Acura TL (modèle UA5663JT) et l'Acura TL Type S A-Spec (modèle UA5603J) 2003 neuves. S.A.C. Périodes de 24 à 60 mois offertes. Par exemple, 20 000 $. À 3,8 %, paiements mensuels de 449,79 $, pendant 48 mois. Coût d'emprunt de 1 589,92 $. Total des paiements de 21 589,92 $. Un acompte pourrait être exigé. Transport, préparation (950 $), frais de publication, taxes, immatriculation, assurance et frais d'administration en sus. Garantie Acura limitée de 5 ans/100 000 km. Les deux premiers services d'entretien sont compris. Les modèles offerts peuvent différer des photographies. Voyez votre concessionnaire pour plus de détails. Du 3 au 30 septembre 2003.

3167661A
3169778

«On a créé un monstre»

L'avocat Raymond Doray critique sévèrement la Commission d'accès à l'information

MARIO CLOUTIER

QUÉBEC — La Commission d'accès à l'information aurait besoin d'un sérieux *lifting*. Après 20 ans, la CAI souffre de problèmes structurels, de crédibilité et d'une lourdeur qui compromettent la loi qu'elle administre, selon l'avocat Raymond Doray.

« Je pense qu'on a créé un monstre même si ce n'était pas mal intentionné au départ. Les délais font en sorte que les raisons d'être de la loi sont compromises. En 20 ans, on n'a pas avancé, on a reculé », tranche ce spécialiste des dossiers d'accès à l'information.

Le diagnostic est grave, mais il provient d'un avocat qui était là lors des débuts de la CAI en 1982. L'ancien gouvernement péquiste lui avait d'ailleurs demandé son avis au sujet du rapport quinquennal de la CAI qui sera étudié en commission parlementaire à Québec dès jeudi.

Quand un citoyen fait une demande d'information au sujet d'un ministère ou d'un organisme public québécois, explique-t-il, la lenteur du processus est telle que cela peut durer deux ans, une situation qu'il qualifie de « risible ».

« Je suis prêt à garantir cinq ans de confidentialité, ironise Me Doray, pour un document parce qu'il y a assez de corde et d'outils dans cette loi d'accès pour fomenter des litiges qui vont durer cinq ans. »

Tout en reconnaissant la difficulté de la tâche qui incombe à la CAI, l'avocat, qui a étudié la majorité des causes présentées devant la Commission d'accès, estime que la rigueur juridique n'est surtout pas sa spécialité.

« Plutôt que de clarifier les choses, la jurisprudence de la Commission les a obscurcies. Il y a tout et son contraire là-dedans », affirme Me Doray.

Sur le plan politique, ce n'est guère mieux, ajoute-t-il. En réponse à l'opposition à Québec, il n'est pas rare d'entendre un ministre invoquer une procédure devant la CAI pour refuser l'accès à un document. Le gouvernement peut ainsi faire durer l'attente jusqu'en cour d'appel fédérale.

« C'est rendu que ça sert à museler l'Assemblée nationale. Le processus commence à la Commission, se poursuit à la Cour du Québec, à la Cour supérieure puis d'appel, seulement pour avoir un document sur des dépenses publiques. C'est l'argent des citoyens après tout », s'insurge l'avocat.

Quant à la protection des renseignements personnels, la CAI n'est pas plus efficace, soutient-il. Un citoyen qui pense avoir été lésé par une entreprise risque de pâtir de longs mois avant qu'un commissaire de la CAI ne se penche sur sa requête.

« Il va vous dire que votre plainte est bien fondée, mais qu'il ne peut rien faire. On vous invite à transférer le dossier devant trois commissaires. On vous fixe une date d'audience dans six mois où vous devrez assumer le fardeau de démontrer qu'une entreprise a recueilli illégalement des renseignements à votre sujet », dit-il.

L'avocat montréalais prétend que la Commission d'accès fédérale a su se montrer beaucoup plus efficace au fil des ans. La CAI pourrait en tirer quelques leçons, selon lui.

Afin d'améliorer le fonctionnement de la CAI, Me Doray suggère de la transformer en organisme non juridictionnel qui réglerait les plaintes de première ligne en matière d'accès à l'information et de respect de la vie privée.

CHIRURGIES EN CLINIQUE PRIVÉE

Le ministre Couillard ne voit pas d'urgence

ARIANE KROL

LE MINISTRE provincial de la Santé, Philippe Couillard, pense qu'il y a encore moyen d'augmenter le volume de chirurgies dans les hôpitaux avant de faire appel aux cliniques privées.

« L'expérience de Montréal, avec ce qu'a fait David Levine pour ses centres à haut débit, me fait penser que probablement que notre réseau public n'est pas encore utilisé à sa pleine capacité », a-t-il indiqué hier à Montréal.

Le PDG de la régie régionale de la santé et des services sociaux de Montréal, David Levine, a annoncé en juin un plan pour augmenter les volumes de chirurgies de la cataracte, de la hanche et du genou jusqu'en 2005-2006, en concentrant ces opérations dans cinq centres hospitaliers.

La réduction des listes d'attente est l'une des priorités du gouvernement Charest et le recours aux cliniques privées et aux cliniques spécialisées fait partie de son plan d'action. « En chirurgie de la cataracte, c'est sûr que des bureaux de médecins voudraient s'organiser dans cette direction-là », note le ministre Couillard. Des cliniques pourraient aussi se voir confier de la chirurgie orthopédique simple. « Encore une fois, on a eu tellement de succès avec ce que M. Levine a fait ici avec ses centres à haut débit dans les hôpitaux publics que le besoin actuellement ne me semble pas évident », répète le ministre.

Dans les hôpitaux, où elle a concentré les chirurgies de la cataracte, de la hanche et du genou, la régie régionale prévoit que le nombre d'opérations augmentera dès cette année.

Quant au recours au privé, Philippe Couillard entend le baliser par certains principes, dont celui de ne pas laisser des salles inutilisées dans le réseau public. Si un hôpital veut envoyer des patients dans une clinique de chirurgie privée « puis qu'en même temps on a trois salles d'opération ou deux salles d'opération dans cet hôpital avec du personnel payé à ne pas travailler, c'est tout à fait absurde, on ne veut pas ça », explique-t-il. Mais dans le passé, les médecins spécialistes ont plutôt déploré le manque de moyens et de personnel pour utiliser les salles d'opération existantes.

COMPTE À REBOURS 2003
LIQUIDATION

MÊME STATIONNÉES, ELLES PARTENT VITE.

1re mensualité location 60 mois◆ 0$
ou
dépôt de sécurité◆ 0$
crédit à l'achat équivalant à 1 mensualité de location†

Sur toutes les Echo berline 2003 en stock.

Echo berline
148$
par mois/location 60 mois◆
Transport et préparation inclus

prix ACCÈS
À partir de
14 112$††

MENSUALITÉ	COMPTANT
148,00$	2724$
179,44$	999$
197,64$	0$

Équipement de série :
- Moteur 16 soupapes VVT-i 1,5 litre de 108 ch.
- Véhicule à faibles émissions (LEV)
- Consommation MANUELLE : 6,6/5,1 L/100 km ville/route*
- Direction à assistance variable
- Système audio 4 haut-parleurs avec lecteur CD
- Coussins gonflables côtés conducteur et passager avant
- Volant inclinable
- Banquette arrière divisée 60/40
- Enjoliveurs de roues complets

3167956A
3168029

Votre nouvelle Toyota ne part jamais sans un plein réservoir d'essence, l'assistance routière et des tapis protecteurs.
Votre concessionnaire www.acces.toyota.ca

TOYOTA un coup de cœur sans fin

TOYOTA SERVICES FINANCIERS
PEA
Programme Toyota pour diplômés 1 000$ de remise**

Programmes de location au détail et de financement à l'achat de Toyota Canada inc. Sur approbation de crédit par Toyota Services Financiers. ◆ Offre de location au détail valable sur les modèles Echo berline 2003 (BT123M AA) neufs en stock. Première mensualité de 0 $ sur tous les modèles Echo berline 2003 neufs en stock sur des termes de location de 60 mois. Dans l'éventualité qu'un client désire avoir un terme de location moindre que 60 mois, un rabais représentant le coût d'une mensualité basée sur un terme de 60 mois sera accordé. Aussi, offre de 0 $ dépôt de sécurité sur tous les modèles 2003 neufs en stock à la location. Franchise annuelle de 24 000 km. Frais de 7 ¢ du kilomètre excédentaire. Immatriculation, assurances et taxes en sus. † Crédit à l'achat équivalant à une mensualité de location, basée sur un terme de 60 mois, applicable au financement à l'achat des modèles Echo berline 2003 neufs en stock. Dans l'éventualité qu'un client désire avoir un financement autre que 60 mois, un rabais équivalant à une mensualité de location basée sur un terme de 60 mois sera accordé. L'immatriculation, les frais de transport, la préparation, l'enregistrement (y compris RDPRM), les frais d'administration, l'assurance et les taxes sont en sus. †† Prix Accès pour l'Echo berline 2003 (BT123M AA) neuve en stock. Le Prix Accès indiqué dans cette publicité est en vigueur pour le mois de septembre 2003 et est établi par les concessionnaires Accès Toyota pour les concessionnaires participants de la région de Montréal. L'immatriculation, les frais de transport, la préparation, l'enregistrement (y compris RDPRM), les frais d'administration, l'assurance et les taxes sont en sus. Composez le 1 888 Toyota-8 ou visitez www.acces.toyota.ca. Le concessionnaire peut vendre à prix moindre. * Cotes de consommation (ville/route) basées sur l'année-modèle 2003 pour le moteur indiqué. ** Le rabais aux diplômés (jusqu'à 1 000 $ de remise) peut différer selon le modèle. Photo à titre indicatif seulement. Les offres se terminent le 30 septembre 2003. Détails chez votre concessionnaire Toyota participant.

Menace de grève à Statistique Canada

GILLES TOUPIN

OTTAWA — Statistique Canada fait face à une grève imminente de ses 1200 intervieweuses et intervieweurs en colère qui reprochent à l'agence gouvernementale de paralyser les négociations depuis plus de trois ans.

Selon Johanne Racine, la représentante des intervieweuses (la majorité sont des femmes) de Statistique Canada pour le Québec à la table des négociations, ces travailleuses reçoivent toujours des salaires de misère et financent toujours de leur propre poche une partie des activités de leur employeur.

Les intervieweuses de Statistique Canada communiquent par téléphone avec les Canadiens afin de recueillir de l'information sur les entreprises, les exploitations agricoles et les ménages. Une grève des intervieweuses priverait le gouvernement de d'indicateurs économiques essentiels, dont le taux de chômage et l'indice des prix à la consommation. Ces employés à temps partiel, qui font de 30 à 35 heures par semaine, sont payés 10,69 $ l'heure. Ils sont contraints de travailler à la maison et sur la route pour alimenter la vorace machine à chiffres du gouvernement fédéral. L'employeur refuse notamment d'assumer les frais d'entretien des voitures des intervieweuses ainsi qu'une partie des assurances. Elles doivent être disponibles 14 heures par jour sept jours par semaine (au Québec). Elles doivent aménager dans leur résidence personnelle un bureau de travail et fournir le téléphone.

Pour toutes ces exigences supplémentaires, elles ne reçoivent aucune prime de soir et de fin de semaine, pas d'heures supplémentaires, pas d'allocation pour téléphone et rien pour les transformations qu'elles doivent apporter à leur résidence. Elles n'ont pas de congé de maladie et pas de congés sociaux. Elles réclament à leur employeur un traitement qui varie de 16,79 $ à 20,46 $ l'heure, selon le niveau de responsabilités.

Mme Racine assure que tous ses collègues appellent vivement à une grève. « Entre travailler à ces conditions-là et ne pas travailler, dit-elle, il n'y a pas beaucoup de différence. On dirait que l'employeur nous voit comme 1200 bonnes femmes en bigoudis et en pantoufles de *phentex*. Ils savent que nous n'avons aucun poids politique. »

AMENDES IMPAYÉES

Les municipalités tiennent à la menace de la prison

PASCALE BRETON

QUÉBEC — Les municipalités et les huissiers dénoncent la volonté du gouvernement de fermer la porte des prisons aux conducteurs qui refusent de payer leurs amendes, eux qui voient plutôt l'emprisonnement comme un outil de persuasion efficace.

Dans la foulée des travaux de l'ancien gouvernement, le ministre de la Sécurité publique, Jacques Chagnon, a déposé en juin son projet de loi 6 qui met fin à l'incarcération des mauvais payeurs et hier, les élus procédaient à son étude en commission parlementaire.

Désormais, un conducteur qui refuse de payer une amende ne pourra plus passer quelques jours derrière les barreaux pour effacer sa dette. En revanche, il risquera de perdre le privilège de posséder une voiture ou un permis de conduire.

Cette mesure fera perdre 10 millions annuellement au monde municipal et au gouvernement, a dénoncé hier l'Union des municipalités du Québec (UMQ). Confrontés à l'ultime menace de la prison, plus de la moitié des 75 000 Québécois qui reçoivent chaque année un mandat d'emprisonnement décident finalement de régler leur dû à l'État, a ainsi plaidé le premier vice-président de l'UMQ et maire de Rimouski, Michel Tremblay.

« Si nous menaçons les gens d'aller en prison, ils vont nous payer dans 50 % des cas. Nous voulons garder ce moyen ultime de pouvoir avoir le mandat de leur faire faire de la prison », a-t-il indiqué.

Tout en se disant « socialement » d'accord avec le fait de ne plus incarcérer des conducteurs pour une simple amende, l'UMQ appréhende par ailleurs de voir surgir une classe « d'intouchables » qui ne craignent ni de voir leur permis révoqué, ni leur voiture saisie ni même de conduire sans permis.

Aux yeux du ministre de la Sécurité publique, cet argument ne tient pas la route, bien au contraire. Avec l'adoption du projet de loi 6, Québec pourra économiser sur les séjours en prison, tout en récupérant le fruit des amendes, a affirmé M. Chagnon.

« Actuellement, non seulement on se trouve à permettre à des gens de se libérer de leurs amendes, mais en même temps, on paie 165 $ par jour, par personne, pour les mettre en prison. Ça n'a pas d'allure », a-t-il lancé en soulignant que le Québec a pris du retard face à plusieurs provinces canadiennes et certains États américains qui ont déjà modifié leur législation en ce sens.

En tenant compte du fait que 150 places sont occupées chaque jour dans les prisons par les mauvais payeurs, le gouvernement évalue qu'il lui serait possible de récupérer de 10 à 12 millions par année en leur fermant la porte des prisons.

Manufacturier d'armoires de cuisine depuis plus de 45 ans
(514) 522-5562 • 1 877 622-5562
5500, rue Chapleau, Montréal (coin Dandurand)
Grande salle de montre Première qualité au meilleur prix
3171466-b

Ce soir le gros lot est de 10 000 000 $. Ça pourrait fêter fort demain au bureau.

LOTTO 6/49

Ce soir 10 000 000 $

Ça change pas le monde, sauf que...

3172055A

18 ans +

LOTO QUÉBEC

MISE SUR TOI 1 866 SOS-JEUX

www.loto-quebec.com

Le plus grand magasin de golf au Canada

Plus qu'un magasin ! Une destination incontournable

GRANDE LIQUIDATION FIN DE SAISON

47 collections de vêtements pour hommes et femmes

30% à 50% de rabais

Sur tous les vêtements d'été

adidas GOLF · EP PRO · IZOD CLUB · NIKE GOLF · CUTTER & BUCK · GREG NORMAN · VUARNET FRANCE · Ashworth

Nouvelles collections vêtements d'automne

20% de rabais

Callaway, Ep Pro, Vuarnet, Nike, Izod Club, Tommy Hifiger, Tommy Bahamas

Bois #1

TaylorMade Série 500
prix courant 549,99$

100$ de rabais

Le décocheur #1 sur le circuit americain de la PGA

TaylorMade

449,99$ ch.
Solde du manufacturier

Chaussures homme

100% cuir, 1 an imperméabilité
gr. : 7 à 15

à partir de **69,99$**

Adidas - Nike - Foot Joy - Reebok - Etonic

Boutique cadeaux

20% de rabais

sur cadres, reproductions, peintures, articles cadeaux, sacs à main

Chaussures femme

100% cuir, 1 an imperméabilité
gr. : 5 à 12

à partir de **79,99$**

Adidas - Nike - Foot Joy - Ecco - Etonic

1500 sacs de golf

Callaway GOLF · PING · NIKE GOLF · Titleist · Mizuno · ADAMS GOLF · cobra

Jusqu'à **60%** de rabais

* Photo à titre indicatif seulement

Callaway GOLF

«Trade in! Trade up!»

Programme d'échange Callaway

- Changer pour la nouvelle technologie Callaway
- Rapportez vos vieux bâtons Callaway et obtenez un credit sur vos nouveaux bâtons Callaway

*Certaines conditions s'appliquent, détails en magasins

Gant AC Feel

Etonic

2/17,99$
12,99$/Chacun
Hommes, femmes, gaucher, droitier

3/24,99$

Bâtons Démonstrateurs à liquider

Bois 1 - 3 - 5 - 7

Titleist · NIKE GOLF · cobra · TaylorMade

Disponibles à St-Léonard et Laval seulement

Balles de golf

Maxfli Noodle · **Top-Flite Tour**

24,99$/douz.

Certaines photos sont à titre indicatif seulement. Toutes les grandeurs, côtés et degrés ne sont pas nécessairement disponibles dans tous les modèles. Certains modèles ne sont pas disponibles dans tous les magasins. Offre valide jusqu'à épuisement de la marchandise.

La famille **Dufresne**

Notre vraie garantie
Nous améliorerons votre partie

GolfSurface

www.GolfSurface.net

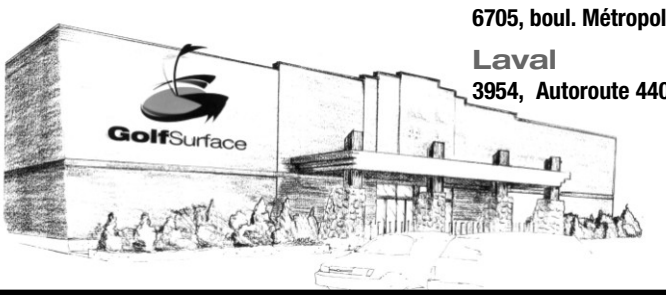

Montréal
1231, rue Ste-Catherine Ouest

Saint-Léonard
6705, boul. Métropolitain Est

Laval
3954, Autoroute 440 Ouest

3172027A

Les Italiens seraient de meilleurs parents que les Québécois

MARIE ALLARD

À la fois affectueux et autoritaires, les Italiens sont de meilleurs parents que les Québécois, qui négocient *ad nauseam* avec leur progéniture.

Voilà ce que révèle une étude menée par Michel Claes, professeur au département de psychologie de l'Université de Montréal, auprès de 1200 jeunes âgés de 11 à 18 ans du Québec, de la France et de l'Italie.

Le summum pour les adolescents, est-ce bien d'accéder à l'autonomie, comme le soutient une populaire théorie américaine ? C'est ce qu'a voulu vérifier l'auteur de *L'Univers social des adolescents*, paru récemment aux Presses de l'Université de Montréal. « J'ai tenté de savoir s'il y a des éléments universels dans les relations parents-enfants ou si l'on trouve plutôt des éléments spécifiques à chacune des cultures », fait-il valoir.

La réponse ? L'attachement des parents aux enfants — et vice versa — se retrouve partout. « Tant les parents que les jeunes disent qu'il est important pour eux de s'aimer, même si un certaine distance physique se crée à l'adolescence », confirme M. Claes.

Ce qui varie énormément selon les cultures, c'est plutôt l'exercice de l'autorité. « Essentiellement, être parent implique deux choses : il faut aimer son enfant, s'en occuper, être à l'écoute de ses besoins, mais aussi lui imposer des limites. Or, le contrôle des parents varie selon l'endroit où on se trouve. Les punitions corporelles sont acceptées en France, alors qu'ici on appelle la Protection de la jeunesse si on voit quelqu'un frapper son enfant dans la rue ! »

Deux modèles: italien et québécois

Au terme de son enquête, réalisée avec des collègues à Paris et à Rome, M. Claes a pu identifier deux modèles qui se distinguent très clairement : l'italien et le québécois. « Les parents d'adolescents italiens sont très intéressants, parce qu'ils sont à la fois les plus chaleureux — c'est particulièrement vrai des pères italiens — et les plus autoritaires. Même si la communication est très bonne entre parents et enfants en Italie, il y a beaucoup de conflits, surtout avec les adolescents les plus âgés. »

À l'autre extrémité se trouvent les parents québécois, assez affectueux mais très... tolérants. « Je ne vous surprendrai pas en vous disant qu'ici, les pères et les mères acceptent que leurs adolescents reçoivent des amis à la maison ou apportent une caisse de bière à un party, dit le professeur. Les filles qui font une connerie, par exemple arriver avec deux heures de retard, se font gifler en France. Au Québec, elles disent que leurs parents essaient de les comprendre. Dans notre jargon, on appelle ça l'approche inductive. Le mot clé, c'est la négociation. »

Les Français se situent entre les deux, étant moins proches de leurs enfants que les Italiens et les Québécois, mais plus stricts que ces derniers. « Énigmatiques et réservés », résume M. Claes.

Trop mous, les Québécois?

La palme des meilleurs parents revient, selon le chercheur, aux Italiens. « Ça ne veut pas dire, contrairement à ce que bien des gens pensent, que les Québécois sont trop mous, souligne-t-il. Le modèle inductif, qui laisse place à la négociation, est de toute évidence celui de la modernité. »

Bien qu'ayant de bons parents, les jeunes Italiens sont très longtemps dépendants, puisqu'ils ne quittent la maison qu'au moment de se marier. Peut-être pas plus heureux, les jeunes Québécois sont à tout le moins plus libres, ce qui correspond aux valeurs de la société individualiste dans laquelle ils vivent.

« Les 15 % de jeunes Québécois qui ont des parents autoritaires sont les moins satisfaits d'entre tous, observe le professeur. Ils ont de bons résultats scolaires, mais veulent néanmoins quitter rapidement la maison. »

Prochaine étape : comparer les parents québécois, ontariens et américains. « Plusieurs de mes collègues croient que nous ne sommes ni des Américains ni des Européens, mais un entre-deux. L'hypothèse que je vais vérifier, c'est au contraire que les Québécois sont des Nord-Américains comme les autres. »

Père de jeunes adultes, M. Claes avoue être lui-même un parent très tolérant. « Bien que je sois d'origine belge, un voisin m'a déjà dit que j'étais plus québécois que lui, puisque, à l'évidence, je suis très permissif avec mes enfants. Vous savez, les psychologues ne sont pas nécessairement les mieux chaussés ! »

Les jeunes effrayés par la violence... aux nouvelles

LOUISE LEDUC

LES ENFANTS sont davantage apeurés par les nouvelles que par la violence contenue dans des oeuvres de fiction, rapporte une étude commanditée notamment par la chaîne anglaise BBC.

À la suite de 20 heures de discussions de groupe et d'écoute de télévision avec chacun des 83 enfants-témoins de 9 à 13 ans, l'enquête intitulée *Comment les enfants reçoivent la violence à l'écran* conclut que les jeunes Anglais de cet âge font clairement la différence entre les deux genres — la fiction et les actualités. Ils seraient particulièrement sensibles aux événements auxquels ils peuvent s'identifier : kidnapping d'enfants, violence dans leur quartier, etc.

À l'inverse, les scènes de violence d'oeuvres fictives qui se déroulent dans des paysages fantastiques leur semblent nettement moins menaçantes. Ils réagissent aussi moins fortement aux nouvelles qui se produisent ailleurs dans le monde, à moins qu'il ne s'agisse d'un pays qui leur est très familier, comme les États-Unis.

« En faisant leurs choix, les responsables de la programmation et les cinéastes devraient prendre en considération ce que les enfants considèrent particulièrement violent ou troublant, estime Paul Bolt, directeur de la Commission anglaise des normes en télévision, elle aussi commanditaire de l'étude. Je pense particulièrement à ces scènes qui se situent en des lieux jugés a priori sécuritaires par les enfants — la maison ou l'hôpital, par exemple. »

André Caron, professeur de communication à l'Université de Montréal et directeur du groupe de recherche sur les jeunes et les médias, fait remarquer que la BBC anglaise est particulièrement soucieuse de ne pas heurter les enfants. « Cette chaîne présente même en soirée deux bulletins d'information différents : un bulletin de début de soirée, aux images plus sobres, et un bulletin de fin de soirée au contenu parfois plus cru et sanglant, au gré de l'actualité. »

Au Canada, M. Caron observe que si les chaînes ne vont pas jusque-là, il est de plus en plus fréquent que les présentateurs de nouvelles avertissent leurs téléspectateurs qu'un reportage particulièrement choquant suivra.

Robert Cadotte, président de la Commission pédagogique à la Commission scolaire de Montréal (CSDM), émet de son côté des doutes sur la validité de l'étude. « Comment pourrait-elle conclure autrement quand on songe qu'elle a été menée dans la foulée des événements du 11 septembre, alors qu'on nous a montré à satiété les mêmes images de gens tombant du haut du World Trade Center ? C'était là un événement exceptionnel qui ne pouvait manquer d'être particulièrement traumatisant, et il ne faudrait pas s'en servir pour banaliser la violence contenue dans les films, les émissions télévisées et les jeux vidéo. »

La méthode Atkins, le régime «miracle»?

Non, répètent les diététistes

JUDITH LACHAPELLE

PETITE COMMOTION hier dans la salle de congrès du Windsor, à Montréal : la méthode Atkins, un régime à la mode faible en glucides et riche en viande et gras, fonctionne, a martelé le Dr Eric C. Westman. Les diététistes qui assistaient à la présentation en ont été secoués et ont vigoureusement contesté les données du spécialiste. Le régime miracle n'existe pas, ont-ils dit. Faux, a répliqué le Dr Westman. Dans certains cas, il existe.

« J'espère que les praticiens vont cesser de dire à leurs patients de faire ci ou ça, mais qu'ils vont leur proposer de suivre cette méthode », a souhaité en entrevue le Dr Eric C. Westman, médecin au Duke University Diet and Fitness Center de Caroline du Nord. « Et je n'ai pas de livre à vendre, contrairement à certaines personnes dans cette salle », a-t-il glissé, provocateur.

Le Dr Westman n'est pas surpris de l'étonnement des spécialistes en obésité auxquels il s'adressait hier matin. Les préceptes d'un régime pauvre en glucides vont à l'encontre de ce que prônent les conseillers en nutrition depuis des années.

La méthode du Dr Atkins ainsi que d'autres méthodes du genre se basent sur un régime qui ramène essentiellement l'apport en glucides d'environ 120 g à moins de 20 g par jour. Exit les pâtes, les pommes de terre, le pain et les autres produits de boulangerie, les légumes riches en glucides (comme les carottes), et la quasi-totalité des fruits. Bonjour la viande (même le bacon bien gras), le poisson et les oeufs à volonté, les fromages et les légumes faibles en glucides en quantités limitées.

« Pensez-vous qu'on peut perdre du poids avec un tel régime ? a demandé le Dr Westman. Eh bien oui ! » Les sujets de son étude ont suivi ce genre de régime pendant six mois, avant que la quantité de glucides ne soit graduellement augmentée. Au bout de 12 mois, les sujets n'avaient pas repris le poids perdu, et le Dr Westman soutient que s'ils se maintiennent sous la barre des 100 g de glucides par jour, ils ne devraient pas le reprendre. Mais voilà le problème, ont critiqué les diététistes : l'étude du Dr Westman s'arrête au bout d'un an. Bien sûr qu'il y a une perte de poids, mais le tour de taille qui fond n'est pas le seul indice d'une bonne santé. « Il n'y a presque pas de fibres et de fruits, note Stéphanie Chevalier, du Centre de nutrition de l'Université McGill. On ne sait rien des effets gastro-intestinaux, comme la constipation, ou le cancer à long terme. »

Si ce n'est pas la méthode Atkins, qu'est-ce qui fera maigrir le milliard de personnes qui ont un surplus de poids ? Une alimentation variée, un régime de vie sain, un équilibre entre dépense énergétique et apport calorique, répète Paul-Guy Duhamel, président de l'Ordre des diététistes du Québec. « Le genre de message que les gens ne veulent pas entendre... »

De Nouveaux Cheveux, Naturellement
*Résultats visibles dans les 3 mois **
✔Pas de transplantation ✔Pas de médicament ✔Pas d'effet secondaire ✔Pas de chirurgie ✔Pas de postiche ✔Pas de souci ✔Pas d'attrape ✔Pas de fusion ✔Pas de douleur ✔Pas de mèche ✔Pas de douleur
Consultation gratuite ***(514) 905-0579***
Commande postale offerte • Pas de paiement avant 2004
bioscor@canada.com
Clinique Bioscor Int'l De Cheveux Et Peau
615, boul. René-Lévesque Ouest, bureau 1170 Montréal, Québec H3A 1P5
Horaire : mardi au samedi, 10 h à 18 h
* Résultat variable
3132669
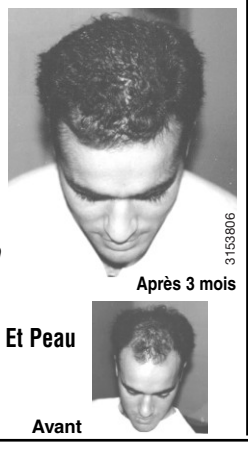
3153806
Après 3 mois
Avant
Problème d'acné?
Lalisse
Sérum aux herbes antiacné
Résultats visibles en
3 jours!
Dites adieu à:
l'acné persistant, aux comédons, au nez rouge, aux démangeaisons, aux pores bloqués, aux taches, etc.
3164089

Résultats — TVA, le réseau des tirages

Banco — Tirage du 2003-09-23 — Banco Spécial
07 10 14 16 18 19 27 34 35 41
43 47 48 52 53 54 60 66 67 69

La Quotidienne — Tirage du 2003-09-23 : 3 : 265 ; 4 : 0788

Extra — Tirage du 2003-09-23 — NUMÉRO 222220

La Boulette Étoile — Tirage du lundi 2003-09-22

Numéro primaire	Lots
640734	50 000 $
40734	1 000 $
0734	50 $
734	10 $
34	5 $

Numéros secondaires			Lots
640733	ou	640735	5 000 $
40733	ou	40735	500 $
0733	ou	0735	25 $
733	ou	735	5 $
33	ou	35	2 $

La Boulette Étoile — Tirage du mardi 2003-09-23

Numéro primaire	Lots
145605	50 000 $
45605	1 000 $
5605	50 $
605	10 $
05	5 $

Numéros secondaires			Lots
145604	ou	145606	5 000 $
45604	ou	45606	500 $
5604	ou	5606	25 $
604	ou	606	5 $
04	ou	06	2 $

LES LOTS PAYABLES A COMPTER DU MERCREDI
Les modalités d'encaissement des billets gagnants paraissent au verso des billets. En cas de disparité entre cette liste et la liste officielle de L-Q, cette dernière a priorité.
Si vous avez un problème de jeu... MISE SUR TOI 1 866 SOS-JEUX

VENTE DE FERMETURE POUR RÉNOVATION
Meubles et Décors Baccarelli
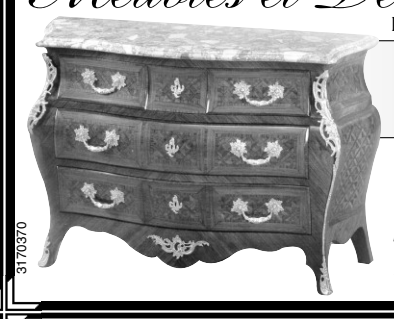
3170370
La plus belle sélection de meubles européens
Heures d'ouverture
Du lundi au vendredi de 10 h à 18 h
Fermé le samedi · Dim. de 12 h à 17 h
1400, rue Sherbrooke Ouest
***(au coin de Bishop)* Montréal**
Tél. : (514) 288-5225
www.meubles-et-decors.com

mazda 2-20
0 % de financement à l'achat jusqu'à 48 mois**
L'ÉVÉNEMENT À VOUS DE JOUER mazda
Plus aucun paiement avant 90 jours**
Mazda Protegé SE

Louez à partir de **169 $** 2003 pour 48 mois*
Comptant initial de 2 100 $.
Transport et préparation inclus
• Équipée pour le plaisir
• Radio AM/FM Stéréo avec lecteur CD et 4 haut-parleurs • Plus de 60 autres caractéristiques de série
• Puissant moteur de 2 l et 130 ch de série sur les modèles LX et ES
et **0 $** dépôt de sécurité
Mazda Protegé 5

Louez à partir de **229 $** 2003 pour 48 mois*
Comptant initial de 2 100 $.
Transport et préparation inclus
• Équipée pour l'action
• Roues de 16 po en alliage
• Moteur 4 cyl. de 2 L à DACT et 130 ch
• Compte-tours
• Radio AM/FM stéréo avec lecteur CD
• Ensemble GFX
• Régulateur de vitesse
• Phares antibrouillard
• Et plus encore
OU
Louez à partir de **279 $** pour 48 mois*
et **0 $** de comptant
et **0 $** dépôt de sécurité
Mazda MPV DX

Louez à partir de **295 $** 2003 pour 48 mois*
Comptant initial de 1 995 $.
Transport et préparation inclus
• Nouveau moteur V6 3 L de 200 ch
• Nouvelle boîte automatique 5 vitesses
• Radio AM/FM stéréo avec lecteur CD, commandes audio montées sur le volant
• Climatiseur
• Portes coulissantes latérales avec des glaces abaissantes.
* Limite de 80 000 km. Frais de 8 ¢ le km additionnel. Immatriculation, assurances, taxes et frais d'inscription au Registre des droits personnels et réels mobiliers (RDPRM) en sus.
** Détails chez Mazda 2-20
(514) 453-3333
Mtl 875-1925
1 DON QUICHOTTE, ÎLE PERROT
GARAGE RECOMMANDÉ CAA QUÉBEC
(514) 685-5555
Mtl 335-6331
3800 DES SOURCES, D.D.O.
3164093
3165167

L'ÉQUIPEUR
toujours le bon vêtement
Vous cherchez le **bon** blouson ou la **bonne** chaussure pour vos randonnées automnales ?
Consultez notre circulaire pour hommes et femmes dans ce journal pour en savoir davantage
3163576A

PORT DU HIJAB À L'ÉCOLE PRIVÉE

La Commission des droits de la personne tranchera sous peu

MARIE ALLARD

LE CAS d'Irène Waseem, musulmane de 16 ans expulsée du collège privé Charlemagne parce qu'elle portait le foulard islamique, est considéré « urgent » par la Commission des droits de la personne.

« Bien que la plainte n'ait été déposée que lundi, l'enquête est en cours, a confirmé hier Ginette L'Heureux, porte-parole. Puisqu'il faut que la jeune fille retourne vite à l'école, une décision sera rendue d'ici la fin de la semaine. »

L'avis juridique de 1995, selon lequel les écoles ne peuvent interdire le hijab en vertu de la Charte des droits et libertés de la personne, ne s'applique qu'aux institutions publiques, a rappelé Mme L'Heureux. « Les écoles privées ont le droit d'imposer certaines règles, sans pouvoir entraver les droits fondamentaux. » Dans un jugement récent, la Commission a statué qu'un collège privé ne peut refuser un élève sous prétexte qu'il est handicapé.

Est-ce à dire que le collège laïque de l'arrondissement de Pierrefonds n'obtiendra pas gain de cause ? « Selon la jurisprudence, le foulard ne peut être interdit que pour des raisons de sécurité ou d'atteinte à l'égalité, a indiqué Marie McAndrew, professeure à la faculté des sciences de l'éducation de l'Université de Montréal. Tant en France qu'au Québec, les décisions sur la laïcité ne se sont appliquées qu'aux institutions, pas à leur clientèle. »

Exception pour les écoles catholiques ?

Auguste Servant, porte-parole de la Fédération des établissements d'enseignement privé (dont ne fait pas partie le collège Charlemagne), le reconnaît. « Bien que la décision relève de chacun des établissements, il m'apparaît difficile de s'opposer au port du foulard tout en respectant la Charte, a-t-il dit. Seules les écoles confessionnelles, qui exigent une profession de foi catholique, peuvent peut-être s'y soustraire. »

À l'école secondaire privée (et laïque) Marie-Victorin, de l'arrondissement de Montréal-Nord, la question ne s'est pas encore posée. « Nous recevons des élèves musulmans, mais ce sont surtout des garçons, a indiqué Louise Bergeron, directrice générale. Nous ne sommes cependant pas complètement fermés au port du foulard, si le visage n'est pas couvert. »

Au collège Mont-Saint-Louis, de Montréal, la décision d'admettre ou non une élève voilée reviendrait au conseil d'administration. « Si la situation se présentait, j'aurais tendance à croire que nous appliquerions notre code vestimentaire, qui énonce que les couvre-chefs sont interdits, juge André Lacroix, directeur général. Nous sommes une école privée, alors les gens n'ont qu'à aller ailleurs s'ils ne sont pas satisfaits. »

Le président de l'aile québécoise du Congrès juif canadien, Joseph Gabay, s'est dit « scandalisé » par l'expulsion d'Irène Waseem. « L'école se plante si elle agit de la sorte pour apprendre l'ouverture aux élèves, a-t-il souligné. L'argument du code vestimentaire est fallacieux, car l'uniforme exprime l'appartenance et l'égalité. Or, la première des égalités est le droit à ses croyances. »

Conflit à l'horizon chez les cols blancs

SÉBASTIEN RODRIGUE

LE SYNDICAT des fonctionnaires municipaux de Montréal (SCFP) menace de déclencher une grève pour forcer le gouvernement du Québec à renouveler à long terme l'entente sur l'administration du service d'aide sociale, ce qui pourrait perturber les centres locaux d'emploi situés dans l'ex-Ville de Montréal.

En janvier dernier, le ministère de l'Emploi et de la Sécurité sociale et la Ville avaient convenu de prolonger d'un an l'entente et de conclure un règlement final à la fin de septembre. « Si le renouvellement du contrat n'est pas fait (le 30 septembre), j'adopte un plan d'action syndical musclé allant jusqu'à la grève générale illimitée », prévient Daniel Papillon-Demers, président du SCFP.

Contrairement au reste de la province où des fonctionnaires provinciaux fournissent les services d'aide sociale, dans l'ancien territoire de la Ville de Montréal, ce sont des employés municipaux qui assument cette tâche. Québec souhaite rapatrier ces emplois au sein de la fonction publique, ce qui déplaît au syndicat et à la Ville. Les syndiqués craignent de voir leurs conditions de travail touchées par un transfert. À Québec, on affirme que les discussions se poursuivent entre le ministère et la Ville de Montréal.

M. Papillon-Demers affirme que l'ensemble des fonctionnaires municipaux seront appelés à appuyer leurs collègues au cours d'une assemblée des membres le 14 octobre.

L'événement Traction intégrale de SUBARU

EN VOITURE AVEC LA TRACTION INTÉGRALE SUBARU!

3167251A

L'ÉVÉNEMENT TRACTION INTÉGRALE DE SUBARU

IMPREZA TS

IMPREZA TS 2004

Traction intégrale symétrique à prise constante • Climatiseur • Freins ABS Moteur 2.5 litres, 4 cylindres - 165 ch Transmission manuelle à 5 rapports Roues 15 po en acier avec enjoliveurs pleine grandeur • Et plus encore...

160NC D45/2.8 220

POSSIBILITÉ DE FINANCEMENT À L'ACHAT À PARTIR DE 1,8%

22,995$**

30 F11.0

L'ÉVÉNEMENT TRACTION INTÉGRALE DE SUBARU

FORESTER 2.5X

LOCATION À PARTIR DE 329$* PAR MOIS

POSSIBILITÉ DE FINANCEMENT À L'ACHAT À PARTIR DE 2,8%

160NC

30 F11.0

FORESTER 2.5X 2004

Traction intégrale symétrique à prise constante • Climatiseur • Freins ABS • Moteur 2.5 litres, 4 cylindres - 165 ch • Transmission manuelle à 5 rapports • Et plus encore...

L'ÉVÉNEMENT TRACTION INTÉGRALE DE SUBARU

IMPREZA WRX

LOCATION À PARTIR DE 399$* PAR MOIS

160NC D45/2.8 220

30 F11.0

IMPREZA WRX 2004

Traction intégrale symétrique à prise constante Climatiseur • Freins ABS • Moteur 2.0 litres, 4 cylindres - 227 ch • Transmission manuelle à 5 rapports • Roues 16 po en alliage d'aluminium Et plus encore...

L'ÉVÉNEMENT TRACTION INTÉGRALE DE SUBARU

OUTBACK

LOCATION À PARTIR DE 359$* PAR MOIS

POSSIBILITÉ DE FINANCEMENT À L'ACHAT À PARTIR DE 2,8%

D45/2.8 220

30 F11.0

OUTBACK FAMILIALE 2004

Traction intégrale symétrique à prise constante • Climatiseur • Freins ABS • Moteur 2.5 litres, 4 cylindres - 165 ch • Transmission manuelle à 5 rapports • Et plus encore...

SUBARU PROGRAMME S.U.R SERVICE D'URGENCES ROUTIÈRES EN ASSOCIATION AVEC LE CLUB AUTOMOBILE DU CANADA

NOUVEAU ! Informez-vous du PLAN DE PROTECTION SUBARU

3167261

ASSOCIATION DES CONCESSIONNAIRES SUBARU DU GRAND MONTRÉAL

SUBARU ST-JÉRÔME SAINT-JÉRÔME | SUBARU RIVE-SUD GREENFIELD PARK | JOHN SCOTTI SUBARU SAINT-LÉONARD | JOLIETTE SUBARU JOLIETTE | CARREFOUR SUBARU AUTO SAINTE-ROSE, LAVAL | SUBARU AUTO CENTRE MONTRÉAL | SUBARU DES SOURCES DOLLARD DES ORMEAUX | SUBARU STE-AGATHE STE-AGATHE-DES-MONTS | LACHUTE SUBARU BROWNSBURG | SUBARU ST-HYACINTHE SAINT-HYACINTHE | SUBARU DE LAVAL ADM AUTOMOBILES | CONCEPT AUTOMOBILES GRANBY | SUBARU REPENTIGNY REPENTIGNY

www.subaru.ca

SUBARU GUIDÉE PAR UNE FORCE INTÉRIEURE MC

*Paiements mensuels basés sur un bail de 48 mois. Comptant 3 895 $ ou échange équivalent . 20 000 km par année, 8¢ du km excédentaire. Transport et préparation inclus. Immatriculation, assurances, taxes sur les pneus neufs et autres taxes en sus. Frais d'inscription au Registre des droits personnels et réels mobiliers (RDPRM) en sus. Le montant total exigé avant le début de la période de location pour le modèle Forester 2,5X 2004 5 vitesses 4J1QW est de 4 960,04 $ taxes incluses ; pour le modèle Outback 2004 5 vitesses 4D1RA est de 4 994,55 $ taxes incluses ; pour le modèle Impreza WRX 2004 5 vitesses 4F1W1 est de 5 040,56 $ taxes incluses. Offre valide jusqu'au 30 septembre 2003. Photos à titre indicatif seulement. Sujet à l'approbation de crédit par «Compagnie de Service de Financement Automobile Primus Canada». Pour plus d'information, voyez votre concessionnaire Subaru. ** Pour le modèle Impreza TS 2004 5 vitesses 4GITS: PDSF (Prix de détail suggéré du fabricant). Transport et préparation 1295 $, taxes en sus. Le prix de vente des concessionnaires peut être inférieur. Offre valide jusqu'au 30 septembre 2003.

Les cols bleus manifestent chez Frank Zampino

SÉBASTIEN RODRIGUE

LES COLS BLEUS ont manifesté hier devant la résidence du président du comité exécutif de la Ville de Montréal, Frank Zampino, dans l'arrondissement de Saint-Léonard, exprimant leur mécontentement dans les négociations avec l'administration municipale.

Le président du Syndicat des cols bleus regroupés de Montréal, Michel Parent, a soutenu devant les médias que son syndicat demandait des augmentations salariales de 11,43 %, donc inférieures au plafond de 11,7 % imposé par l'administration. Le directeur général de la Ville de Montréal, Robert Abdallah, a toutefois démenti cette affirmation hier soir.

Depuis la rupture des négociations la semaine dernière, la Ville et le Syndicat maintiennent un dialogue de sourds. De leur côté, les cols bleus soutiennent avoir conclu une entente le 9 juillet dernier, tandis que l'administration municipale accuse le Syndicat d'outrepasser de 0,4 % son cadre financier. La Ville affirme vouloir reprendre les pourparlers, alors que le président du Syndicat dit attendre toujours une invitation.

Le Syndicat a l'intention de manifester à tous les mardis. Hier, quelques centaines d'employés municipaux se sont ainsi rassemblés en trois endroits différents dans la ville avant de se rendre en autobus d'écoliers devant la résidence de M. Zampino.

La manifestation s'est déroulée dans le calme et les cols bleus se sont dispersés en moins d'une heure. Le président du Syndicat a accusé l'administration municipale de reculer sur ses engagements et de gagner du temps en retardant la conclusion d'une entente.

Photo IVANOH DEMERS, La Presse ©

Les cols bleus ont manifesté hier devant la résidence du président du comité exécutif de la Ville, Frank Zampino.

Rimar VOLKSWAGEN
vous fait un offre
«Rimarquable»

2,9%* de financement à l'achat sur **60 mois**
BLITZ 2003

Profitez sans plus attendre du **Blitz 2003**. Ces merveilles de la technologie allemande que sont les **Jetta, Golf, New Beetle et Passat** vous sont offertes à seulement **2,9 % de financement à l'achat sur 60 mois**. Et ce n'est pas tout, un large éventail d'**offres exceptionnelles à la vente ou à la location** vous attend chez Rimar Volkswagen. Mais dépêchez-vous, car nerveuses comme elles sont, les **Volkswagen 2003** risquent de partir très vite.

L'offre se termine le 30 septembre 2003.
Certaines exceptions s'appliquent.*

*L'offre s'applique à tous les véhicules à essence 2003, neufs, en stock, à l'exception de la GTI Édition 20e anniversaire, de la New Beetle décapotable et de l'EuroVan. Photo à titre indicatif seulement. Sujet à l'approbation de crédit de Volkswagen Finance, une division de Crédit VW Canada Inc. Offre en vigueur à compter du 3 septembre 2003. Cette offre est d'une durée limitée et peut être retirée en tout temps sans préavis. Véhicules en stock seulement. Ne s'applique qu'aux particuliers. Tous les détails sur vw.ca et chez Rimar Volkswagen.

Êtes-vous fait pour Volkswagen?
1 888 ROULE VW | vw.ca

3171452

Rimar VOLKSWAGEN
WWW.RIMARVW.COM
5500, boul. Métropolitain Est
sortie Lacordaire
253-4888

CENTRE HOSPITALIER
PIERRE-BOUCHER
1333, boul. Jacques-Cartier Est
Longueuil (Québec) J4M 2A5

APPEL D'OFFRES PUBLIC

PROJET: **Réfection de deux bassins de la toiture**

PROPRIÉTAIRE: **CENTRE HOSPITALIER PIERRE-BOUCHER**
1333, boulevard Jacques-Cartier Est
Longueuil (Québec) J4M 2A5
Téléphone : (450) 468-8011
À l'attention du service des achats

CONSULTANT : **ARCHITECTURE LABBÉ ET ASSOCIÉS INC.**
35, chemin de la Rabastalière Est
Saint-Bruno-de-Montarville
(Québec) J3V 2A4
Téléphone : (450) 441-4004
Télécopieur : (450) 441-0637

Le Centre hospitalier Pierre-Boucher, propriétaire, ayant son siège au 1333, boulevard Jacques-Cartier Est à Longueuil demande des soumissions pour un projet de réfection du système d'étanchéité et d'isolation du bassin A niveau 1 (23 m.c. approximativement) et du bassin B niveau 2 (241 m.c. approximativement).

Les plans et devis pourront être obtenus au bureau de l'architecte à compter du **23 septembre 2003**. Le coût des documents est de 50 $ payable par chèque visé non remboursable émis à l'ordre de l'établissement. Il y aura une visite des lieux le **30 septembre 2003 à 15 h**.

Les soumissions devront être accompagnées soit d'un cautionnement de soumission délivré par une institution financière et établi au montant de quatorze mille dollars (14 000 $) valide pour une période de quarante-cinq (45) jours de la date d'ouverture des soumissions, soit d'un chèque visé au montant de quatorze mille dollars (14 000 $) fait à l'ordre du propriétaire, soit d'obligations conventionnelles au porteur émises ou garanties par les gouvernements du Québec ou du Canada dont la valeur nominale est de quatorze mille dollars (14 000 $).

Les soumissions seront reçues au service des achats du Centre hospitalier Pierre-Boucher situé au sous-sol de l'établissement au plus tard le **14 octobre 2003** avant 14 h, heure locale en vigueur, pour être ouvertes publiquement au même endroit, le même jour et à la même heure.

Seuls sont admis à soumissionner les entrepreneurs ayant leur place d'affaires au Québec, ou lorsqu'un accord intergouvernemental est applicable, au Québec ou dans une province ou territoire visé pour cet accord et détenant la licence requise en vertu de la Loi sur le bâtiment.

Les entrepreneurs soumissionnaires sont responsables du choix des sous-traitants, tant pour leur solvabilité que pour le contenu de leur soumission, et doivent les informer des conditions qu'ils entendent leur imposer et s'assurer qu'ils détiennent les permis et licences requis.

Le propriétaire ne s'engage à accepter ni la plus basse ou quelqu'autres des soumissions reçues. Ce texte est un abrégé des textes officiels inclus aux documents de soumission.

M. Gilles Dufault
Directeur général

Note: Consulter les "Règlements adoptés en vertu de la Loi sur les services de santé et les services sociaux (S5.r1.1)

3172191A

Dernière semaine! 2 000 000 $
LIQUIDATION ~~5 000 000 $~~*
de **25 %** à **50 %**
de rabais sur le meilleur prix affiché

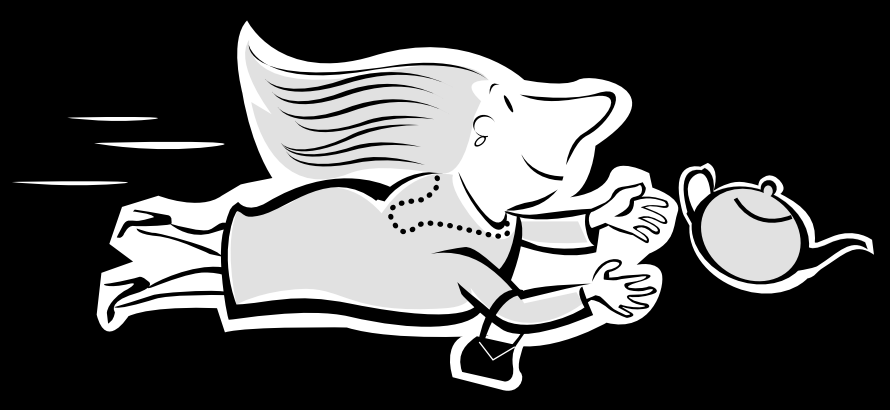

marchandise sélectionnée • quantités limitées!

Votre dernière chance
de profiter de nos rabais exceptionnels!

Literie • salle de bain • matelas • parures de fenêtres • table
porcelaine • cristal • cadeaux • batteries de cuisine • et beaucoup plus

TOUT POUR LA MAISON AUX PRIX GARANTIS LES PLUS BAS

* Exclut le Magasin d'entrepôt Langelier et les ventes d'entrepôt où la marchandise est déjà réduite jusqu'à 70%.

POLITIQUE de PRIX Garantie SANS CONDITION
CHAQUE JOUR/TOUTE L'ANNÉE
Si vous trouvez la même marchandise ailleurs à plus bas prix, nous respecterons non seulement ce prix mais nous vous accorderons un rabais additionnel de 10 %

LINEN CHEST
DÉCOR DÉPÔT
«Le supercentre de la mode maison»

PORCELAINE CRISTAL & CADEAUX
LISTE DE MARIAGE

3163873

La Cathédrale centre-ville (514) 282-9525
Place Portobello Brossard (450) 671-2202
Centre Rockland (514) 341-7810
Les Galeries Laval (450) 681-9090
Magasin d'entrepôt Carrefour Langelier (514) 254-3636
Service à domicile GRATUIT (514) 331-5260

3163870A

Mises à pied chez Alstom Canada

L'entreprise envisage de déménager ses installations de Pointe-Saint-Charles

MARIE TISON

LA PERTE du contrat de l'Agence métropolitaine de transport a forcé Alstom Canada à mettre à pied une vingtaine de personnes à ses ateliers de Pointe-Saint-Charles.

Il n'y restera plus qu'une quinzaine d'ouvriers pour la rénovation de bogies, et quelques cadres.

Lorsque Alstom a acheté ces ateliers du Canadien National en 1996, 800 personnes y travaillaient à la remise à neuf de locomotives.

Les installations de Pointe-Saint-Charles, qui atteignent un million de pieds carrés, sont maintenant beaucoup trop grandes pour les activités d'Alstom Canada. L'entreprise étudie la possibilité de déménager ailleurs au Québec ou de renégocier son bail avec le CN. Alstom prendra une décision à ce sujet d'ici quelques semaines.

Le vice-président et directeur général d'Alstom Canada, Patrick Fragman, a indiqué que la solution envisagée permettra à l'entreprise d'augmenter son niveau d'activités et de rappeler des employés en cas de reprise du marché. « Un des points forts d'Alstom, c'est qu'elle peut rapidement adapter sa capacité à la baisse ou à la hausse », a-t-il affirmé.

C'est vendredi dernier que l'AMT a accordé à Bombardier Transport un contrat de 60 millions pour la fabrication de 22 voitures pour la ligne de train de banlieue Montréal-Dorion-Rigaud.

M. Fragman a affirmé que cette décision avait surpris et déçu Alstom. « Alstom a proposé une offre de qualité, à un prix nettement inférieur à notre concurrent, et nous avons maintenu pendant plusieurs mois nos installations et nos ressources disponibles en espérant obtenir ce contrat », a-t-il déclaré.

Alstom offrait de rénover des voitures existantes et ainsi de fournir les 22 voitures à l'AMT pour la modique somme de 36 millions. Toutefois, elle ne garantissait ces voitures que pour une période de 15 ans, alors que des voitures neuves peuvent être garanties pour 40 ans.

Le malheur des employés de Pointe-Saint-Charles fera cependant le bonheur des employés de CAD Services de chemin de fer, à Lachine. L'entreprise, qui compte présentement une centaine d'employés, procédera à l'assemblage final et à la mise en service des 22 voitures que Bombardier fabriquera dans ses installations de Thunder Bay. Ces travaux d'assemblage nécessiteront l'embauche d'une quinzaine d'employés additionnels chez CAD.

Le directeur général de CAD, Jean-Guy Bergeron, a indiqué que Bombardier avait cherché un emplacement à Montréal pour y faire elle-même l'assemblage de ses voitures avant d'opter pour un partenariat avec CAD. « Ils ont décidé qu'un partenariat, c'était encore mieux, c'était plus flexible, a-t-il déclaré. Nous espérons que ce ne sera pas notre dernière collaboration avec Bombardier. »

Bombardier a également fait valoir que l'obtention du contrat de l'AMT aura des impacts positifs pour plus de 35 de ses fournisseurs au Québec.

Les employés de Renaud-Bray votent la grève

NICOLAS BÉRUBÉ

LES EMPLOYÉS d'une dizaine de succursales de la chaîne de librairies Renaud-Bray pourraient faire la grève dès la mi-octobre. Réunis en assemblée générale lundi, les 340 syndiqués ont rejeté les dernières offres patronales et voté à 89 % en faveur d'une grève.

« Le but ultime de notre démarche n'est pas de faire la grève, assure Patrick Rondeau, représentant du Syndicat des employés professionnels et de bureau (SEPB) affilié à la FTQ. On veut négocier une convention collective et revenir au travail le plus vite possible. Mais c'est certain que si Renaud-Bray ne fait aucun mouvement, il n'y aura pas moyen d'éviter la grève. »

Les employés demandent que le salaire de base, qui est aujourd'hui de 7,34 $ l'heure, soit augmenté à 8 $ pour les caissiers et à 9,50 $ pour les libraires-disquaires. L'employeur propose de fixer le plancher salarial à 7,65 $ et de créer un nouvel échelon pour les employés expérimentés, ce à quoi s'opposent les syndiqués.

Le temps de vacances ainsi que la fusion de la dizaine d'unités syndicales en une seule unité centrale sont également des points de litige entre l'employeur et les syndiqués. Un conciliateur du ministère du Travail est intervenu, mais les négociations sont maintenant dans l'impasse, note le syndicat.

Les salariés de la chaîne Renaud-Bray ont moins de 25 ans en moyenne et la plupart ont une scolarité de niveau universitaire.

Hier soir, les employés des succursales de Sherbrooke et de Victoriaville se réunissaient en assemblées générales pour se prononcer sur les dernières offres patronales. Les résultats du vote n'étaient pas connus au moment de mettre sous presse.

Les employés des librairies Renaud-Bray sont sans contrat de travail depuis le 31 décembre 2002.

DAS IST
ben bon
PRIX.

Focus LX berline 2003
12 995 $*

• Moteur 2 L de 110 ch • Boîte manuelle 5 vitesses • Antidémarrage SecuriLock® • Banquette arrière à dossier divisé 60/40 • Siège conducteur réglable en hauteur • Radio AM/FM stéréo • Protection antidécharge de la batterie • Suspension à 4 roues indépendantes • 2 rétroviseurs • Tapis avant

Focus SE berline 2003
14 995 $*

Mêmes caractéristiques que la LX berline, plus : • Climatiseur • Radio AM/FM stéréo avec lecteur laser • Verrouillage électrique des portes et télécommande • Console au plancher avec accoudoir pour le conducteur • Tapis avant et arrière

Focus SE familiale 2003
15 995 $*

Mêmes caractéristiques que la LX berline, plus : • Climatiseur • Radio AM/FM stéréo avec lecteur laser • Verrouillage électrique des portes et télécommande • Console au plancher avec accoudoir pour le conducteur • Essuie-glace/lave-glace arrière • Couvre-bagages • Tapis avant et arrière

3171111A
3171114

Ford Motor Company 100 ANS
ford.ca

Ford
Bien pensé

1000$ DE REMISE AUX DIPLÔMÉS

Photos à titre indicatif seulement. *Transport (825 $) et taxes applicables en sus. Le prix annoncé inclut une remise taxable du constructeur de 1 000 $. Les taxes sont calculées sur le montant total à l'achat avant la déduction de la remise. Ces offres s'adressent aux particuliers et ne peuvent être jumelées à aucune autre, à l'exception de la remise aux diplômés pour laquelle certaines conditions s'appliquent. Ces offres d'une durée limitée s'appliquent uniquement aux modèles 2003 neufs en stock et peuvent être annulées en tout temps sans préavis. Votre conseiller Ford peut vendre moins cher. Voyez votre conseiller Ford pour obtenir tous les détails.

IL N'Y A PAS QUE LE PIMENT POUR

METTRE DU PIQUANT

DANS VOTRE CUISINE.

199,99

ailleurs 219,99 $

Combiné moulin-cafetière Cuisinart à verseuse isolante

Obtenez une carte-cadeau Hbc de 50 $ à l'achat de cet appareil

À la fois élégant et pratique, cet appareil moud les grains puis infuse le café. S'arrête automatiquement à la fin de l'infusion.

50 $* CARTE-CADEAU Hbc à l'achat de cet appareil

49,96

ailleurs 99,99 $

Service de vaisselle Sunshine de Pfaltzgraff, 16 pièces

Comprend 4 assiettes plates, 28 cm, 4 assiettes à salade, 23 cm, 4 chopes, 414 ml, et 4 bols, 473 ml.

29,99 ch.

Articles de service surdimensionnés Blanc de Blanc

Belle sélection d'articles de service grand format aux lignes attrayantes.

129,99

ailleurs 149,99 $

25 $* CARTE-CADEAU Hbc à l'achat de cet appareil

Friteuse Waring Pro en inox

Obtenez une carte-cadeau de 25 $ à l'achat de cet appareil

Cette friteuse offre un rendement de qualité professionnelle. Contenant amovible de 3,5 l en inox, doté d'un bec verseur.

12,96

ailleurs jusqu'à 24,99 $

Jeux de 4 verres à pied Forum, en 4 modèles

Verre cristallin. Ajoutez-les à votre collection! Au choix : verres à champagne, à bordeaux, à bourgogne et à chablis.

229,99

Batterie de cuisine Belgique de Tools of the Trade, 12 pièces

Comprend tout ce que vous voyez sur la photo. Les longues poignées ergonomiques sont rivetées pour une meilleure durabilité. Le rouget n'est pas compris!

LE PLUS BAS PRIX TOUS LES JOURS GARANTI

Tous nos articles sont assortis de notre garantie du plus bas prix. Si vous trouvez un meilleur prix annoncé, nous l'égalerons. Si vous présentez un bon-rabais d'un concurrent, nous l'accepterons avec plaisir. Plus besoin de comparer les prix, Déco Découverte, le supermagasin d'articles pour la cuisine, la salle de bains et la chambre à coucher le fait pour vous, tous les jours.

Déco Découverte
SUPERMAGASIN | accessoires bain et cuisine | literie

*Carte-cadeau valide du 23 septembre au 5 octobre 2003. Précisions auprès d'un associé.

ANJOU
7550, rue Béclard (514) 351-0384

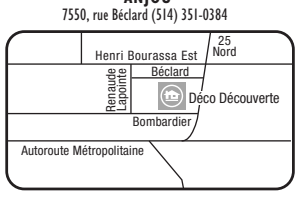

MARCHÉ CENTRAL
1001, rue Marché Central (514) 383-8939

MASCOUCHE
111, Montée Masson (450) 966-0002

CENTRE FAIRVIEW POINTE-CLAIRE
6815, aut. Transcanadienne (514) 426-9031

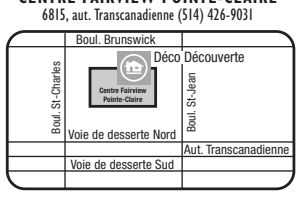

SAINTE-DOROTHÉE
888, Autoroute Chomedey (aut. 13) (450) 969-0041

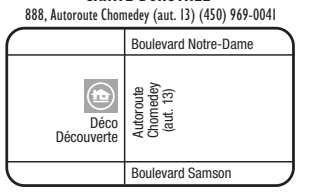

SAINT-BRUNO
800, BOUL. CLAUDE-JUTRA (450) 653-6398

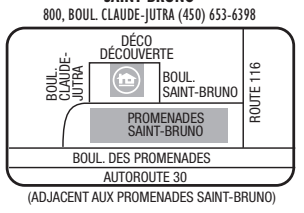

(ADJACENT AUX PROMENADES SAINT-BRUNO)

OBTENEZ JUSQU'À 50 % PLUS DE POINTS EN UTILISANT CONJOINTEMENT VOTRE CARTE DE CRÉDIT HBC ET VOTRE CARTE PRIMES HBC.

3170596A

Les Mohawks opposés au casino s'organisent

NICOLAS BÉRUBÉ

UNE SOIXANTAINE de résidants de Kahnawake se sont réunis hier soir pour manifester leur opposition au projet de casino proposé par la Commission de développement économique de la réserve amérindienne.

Prenant la parole tour à tour, les habitants ont fait part de leurs inquiétudes face au projet d'ouvrir une maison de jeu dans la réserve. La population mohawk doit trancher la question au cours d'un référendum le 4 octobre prochain.

« Le casino nous est présenté comme un bouquet de roses, a dit Martin Leborgne, qui s'est présenté comme un ancien chef mohawk. Un bouquet de roses, c'est une très belle chose, mais, quand on le prend, ça nous pique les mains. »

Si certains se sont déclarés opposés « corps et âme » au projet de casino, d'autres, comme M. Leborgne, ont affirmé que c'est à défaut d'avoir obtenu une information adéquate sur le projet qu'ils se rangent dans le camp du NON.

« C'est comme si on nous demandait de signer un chèque en blanc, a-t-il expliqué. Si la Commission veut un casino, elle doit d'abord s'entendre avec Ottawa et Québec. Comment voulez-vous que l'on approuve un projet qui va sûrement devoir changer en cours de route ? »

Plusieurs citoyens jugent que le terrain vague visé par les promoteurs du casino pourrait être utilisé pour bâtir des logements, qui sont en grande demande dans la réserve.

Le casino proposé serait construit sur un terrain situé en bordure de l'autoroute 30, près de la sortie de Saint-Constant. Il aurait une superficie de 119 000 pieds carrés et comprendrait 1800 machines à sous, 80 tables de jeu, plusieurs restaurants et des boutiques de luxe.

Pour Dan Kirby, résidant de la réserve, la Commission de développement économique a déjà commis des erreurs de jugement dans le passé et n'est donc pas habilitée à gérer un projet aussi important. « Je ne crois pas que les revenus d'un éventuel casino seront partagés de façon équitable », a-t-il mentionné.

Hier soir, les participants réunis dans la salle des Chevaliers de Colomb de Kahnawake avaient droit de parler trois minutes au micro. Leurs interventions seront diffusées cette semaine à la radio locale. « Il faut que les gens sachent que ce ne sont pas quelques têtes d'affiche qui s'opposent au casino, mais bien toute une communauté », a expliqué Sonny Joe Cross, un des organisateurs du camp du NON.

« Un casino, ça cause des problèmes humains, a-t-il poursuivi. Il y a des familles qui n'ont plus de nourriture sur la table à cause du jeu. Nous ne voulons pas encourager ce genre de problème, tant chez les Mohawks que chez les gens de l'extérieur. »

Fraudeurs recherchés

MARCEL LAROCHE

DEUX FRAUDEURS astucieux qui ont déjà soutiré des milliers de dollars à leurs victimes en leur faisant miroiter un gain de 2,5 millions à la Loto-Québec sont recherchés par les policiers de Laval.

Les arnaqueurs sont soupçonnés d'avoir abordé une première victime le 24 juin dans un centre commercial de Laval, en prétextant détenir un billet gagnant de Loto-Québec. Se présentant comme un immigrant illégal, l'un d'eux demande à sa victime si elle connaît un professionnel pour l'aider dans sa démarche.

Au même instant, un complice prétendant être avocat se joint à la discussion. Pour vérifier la validité du billet gagnant, le faux avocat propose d'appeler Loto-Québec.

Après avoir signalé un faux numéro, le fraudeur convient avec un troisième complice de se cotiser pour aller échanger le billet. La victime n'hésite pas à faire des retraits substantiels en croyant acheter le soi-disant billet gagnant en partenariat avec le présumé avocat.

Une fois rendus aux bureaux de Loto-Québec, à Montréal, pour aller réclamer le gros lot, les suspects, qui se déplacent à bord d'un véhicule utilitaire sport 4X4 vert, prennent la fuite.

Toute information concernant les deux fraudeurs anglophones âgés de 25 à 30 ans, peut être transmise au sergent-détective Sylvain Barrette, de la police de Laval, au (450) 978-6888 ou au (450) 662-4636.

Cette offre se termine le 5 octobre 2003. Les abonnés doivent faire installer et activer les récepteurs d'ici le 19 octobre 2003. Ne s'applique pas aux résidents de condominiums, d'appartements ou d'autres immeubles à logements multiples ni à la clientèle commerciale. Pour les détails, visitez www.bell.ca/installation incluse. D'autres conditions s'appliquent. Des frais réseau mensuels de 2,99 $ avant taxes s'appliquent à tous les abonnés. Détails sur nos offres en magasin ou au www.bell.ca/satellite. ExpressVu est une marque de commerce de Bell ExpressVu, société en commandite.
3170682

Ouverture demain

Winners ouvrira ses portes demain,
jeudi 25 septembre à 9 h 30,
sur Henri-Bourassa à
l'est de Lacordaire.

Des rabais de
20 à 60%
sur des vêtements de marques réputées. Tous les jours.

Bonne nouvelle! Le jeudi 25 septembre, un nouveau Winners ouvrira ses portes sur Henri-Bourassa à l'est de Lacordaire. Venez profitez de rabais allant jusqu'à 60 % sur des vêtements griffés et de marques réputées pour **hommes, femmes et enfants et sur des articles pour la maison.**

WINNERS
HENRI-BOURASSA

Les modèles peuvent varier d'un magasin à l'autre.

Venez fêter l'ouverture d'un nouveau Winners à Montréal sur Henri-Bourassa à l'est de Lacordaire!

Il y a maintenant plus de 20 magasins Winners dans le grand Montréal.
Pour connaître l'emplacement le plus proche de chez vous, composez le 1 877 WINN-877

6136, boul. Henri-Bourassa Est
Montréal-Nord (Québec)
(514) 798-2129
Lun-Mar : 9 h 30 – 18 h
Mer-Ven : 9 h 30 – 21 h
Sam : 9 h – 17 h
Dim : 11 h – 17 h

© 2003 Winners

3165116A

Photo *The New York Times*

Les scientifiques Katie Breen et Derek R. Mueller, de l'Université Laval, et Marco Dussault, de Parcs Canada, examinent une faille apparue dans le glacier Ward Hunt, dans l'Arctique canadien.

Le plus grand glacier de l'Arctique se désagrège

MATHIEU PERREAULT

LA PLUS GRANDE plateforme de glace de l'Arctique, qui depuis 3000 ans bordait le nord de l'île d'Ellesmere dans le Nunavut, est en train de se désagréger. La nouvelle, publiée cette semaine dans la revue *Geophysical Research Letters* par deux biologistes de l'Université Laval, donne un aperçu des conséquences du réchauffement de la planète.

La superficie du glacier Ward Hunt est de 440 km², l'équivalent de l'île de Montréal, précise Derek Mueller, du Centre d'études nordiques de l'Université Laval, l'un des trois cosignataires de l'étude — un chercheur de l'Université de l'Alaska y a aussi participé.

« C'est peu par rapport aux grandes plateformes de l'Antarctique, qui ont souvent des milliers de kilomètres carrés, mais c'est beaucoup si on considère que l'Arctique canadien a beaucoup moins de plateformes, dit M. Mueller. Au début du siècle, près de 9000 km² de glace entourait l'île d'Ellesmere. Maintenant, il en reste moins de 1000. »

L'effondrement des glaciers arctiques n'augmentera pas le niveau de la mer, parce qu'ils sont relativement petits, selon Warwick Vincent, lui aussi de l'Université Laval. « Mais il y aura des conséquences sur la navigation. Dans un premier temps, il pourrait y avoir plus d'icebergs. »

Et éventuellement, la saison de navigation pourrait au contraire s'améliorer, ce qui obligera le Canada à affirmer sa souveraineté — contestée — sur l'Arctique, un exercice difficile vu l'état anémique de la flotte canadienne. La route de l'Arctique sera intéressante pour les porte-conteneurs géants qui ne peuvent pas emprunter le canal de Panama, et doivent contourner l'Amérique du Sud pour aller du nord-est de l'Amérique du Nord au Japon.

Comme la plupart des chercheurs, M. Vincent refuse d'attribuer le bris de la plateforme Ward Hunt au réchauffement de la planète. « Mais nos observations s'accordent avec les modèles théoriques et aux tendances de température de la région. On sait que les hautes latitudes sont plus sensibles aux changements climatiques. On a vu des changements à la glace de l'Alaska et de la Sibérie, mais on pensait que la situation était plus stable au Canada. Notre étude montre qu'il n'en est rien : c'est une tendance circumpolaire. »

L'équipe a fait ses mesures à l'aide d'un satellite en 2000, puis depuis un avion l'an dernier. À l'été 2002, ils se sont posés sur la plateforme Ward Hunt pour faire des mesures. Ils ont notamment été témoins de l'effondrement de six kilomètres carrés de glace.

Cela fait 25 ans que M. Vincent étudie les zones polaires canadiennes. Depuis cinq ans, il s'intéresse tout particulièrement à la glace entourant l'île d'Ellesmere, à cause des écosystèmes « extrêmes » qu'elle abrite.

« Sur la plateforme s'étaient formés des lacs d'eau douce où vivait du cryoplancton très rare, capable de survivre à des températures très basses, dit M. Vincent. Cet écosystème est perdu. Le Canada va perdre beaucoup de biodiversité de cette manière, au fur et à mesure que les écosystèmes fragiles de l'Arctique vont être balayés par les changements climatiques. »

OBERSON
SUPER LIQUIDATION
DIRECTEMENT DE L'ENTREPÔT À LAVAL
ET DU MAGASIN À BROSSARD

Patins à roues alignées
■ Rollerderby Slingshot 80 MM ABEC 5
■ Rollerderby LTX950 châssis d'aluminium
■ Salomon AC7
Valeur jusqu'à 329,95 $
99,95$

Patins à roues alignées
■ K2 Cadence LS ■ Salomon Quattro
Avec châssis d'aluminium • Hommes seulement
30% de rabais
179,95$

Lot de bottes de ski alpin
■ Salomon ■ Koflach
■ Nordica
À partir de 29,95$

Skis paraboliques
de marques Rossignol et Atomic
À partir de
69,95$

Planche à neige
■ Airwalk ■ Duotone ■ Freesport
■ Et plusieurs autres
99,95$
Cour. jusqu'à 399,95 $

Bottes de planche à neige
■ Forum Team 5150 Hawk Step-in
99,95$

Lot de Casques
60% de rabais
Boeri 49,95$
Salomon 69,95$

Mini skis
■ Sporten et Salomon Grom Jr.
99,95$

Pôles
■ Salomon
■ North Pole
9,95$
Cour. 29,95 $

Lot de skis traditionnels
29,95$
Certaines grandeurs non disponibles

LE PLUS GRAND MAGASIN DE SKIS ET DE PLANCHES À NEIGE AU QUÉBEC

OBERSON SPORTS
www.oberson.com
1355, boul. des Laurentides, Laval
(Une lumière au sud du boul. St-Martin)
8025, boul. Taschereau O., Brossard
(Deux lumières à l'ouest du pont Champlain)
Heures d'ouverture : Lundi au Mercredi 10h à 18h • Jeudi et Vendredi 10h à 21h • Samedi 9h à 17h • Dimanche 12h à 17h
3170666 3170668

Zytco LE MEILLEUR SOLARIUM AU MONDE
TROIS-SAISONS, QUATRE-SAISONS
CLASSIQUE, CATHÉDRALE, EUROPÉEN, CONSERVATOIRE, WINDSOR , VICTORIEN
ALUMINIUM OU CÈDRE
4940 CHEMIN BOIS-FRANC, ST-LAURENT, QC, H4S 1A7
WWW.ZYTCO.COM
VERRE SUPER-ISO BLOCK
License R.B.Q 1983-2179-28
514-335-2050
ESTIMATION SANS FRAIS : 800-361-9232
3164592

On trouve de tout, même des bas prix !
BÉBÉ dépôt PLUS
Très grande sélection de poussettes disponibles
1104, rue St-Zotique, Montréal
www.bebedepotplus.com
514.270-8845
Peg-Pérego BÉBÉCAR
3171109

Rabais exceptionnels offerts du 20 au 30 septembre 2003
Solde de la rentrée
PLUS! Tirage de 5 bons d'achat de 100$
plantes
cache-pots
vases
terra cotta
mobilier
objets déco
-30% à -50% de rabais sur une foule d'articles de qualité
ALPHA Plantes et poteries
DEPUIS 1970
230, rue Peel, Montréal
(2 rues au sud de Notre-Dame)
514.935.1812
Ouvert 7 jours/semaine
Stationnement gratuit
À la demande générale...
35% de rabais sur la collection de pots en pierre reconstituée. Résistent au gel.
3170882A

VENTE DE FIN DE SAISON HONDA

C'EST LE TEMPS DE ROULER EN Honda

Berline Accord LX-G 2003

Prix de location

299 $* **0 $**

Incluant 96 000 km **dépôt de sécurité**

Option 0 $ comptant disponible

Transport et préparation inclus en location seulement

- Transmission automatique
- Moteur i-VTEC[MC] 2,4 litres à DACT et 160 chevaux
- Antivol immobilisateur
- Climatisation sans CFC
- Groupe électrique
- Radio AM/FM stéréo et lecteur de CD avec 6 haut-parleurs
- Régulateur de vitesse
- Colonne de direction télescopique et inclinable
- Entrée sans clé et ouverture des vitres à distance
- Coussins gonflables latéraux avant

Berline Accord EX V6 2003
Illustrée

OUI, ON A FAIT LE PLEIN

Tous les véhicules Honda sont livrés avec un réservoir plein.

L'Association des concessionnaires Honda du Québec

HONDA

Pour obtenir l'adresse d'un concessionnaire près de chez vous, visitez le www.honda.ca ou composez le 1 888 9-HONDA-9.

Les offres de location-bail sont faites par Honda Canada Finance Inc., sur acceptation du crédit. *Cette offre porte sur la berline Accord LX-G 2003 (modèle CM5643E) neuve. Versement mensuel de 299 $, pendant 48 mois pour un total de 19 117 $. Versement initial de 4 765 $, ou échange équivalent, première mensualité exigible. Programme 0 $ comptant également offert. Franchise de kilométrage de 96 000 km; frais de 0,12 $ le kilomètre excédentaire. Transport et préparation inclus en location seulement. Frais de publication, taxes, immatriculation et assurances en sus. Option d'achat au terme de la location offerte moyennant un supplément. Le prix de location des concessionnaires peut être inférieur. Offre d'une durée limitée. Voyez votre concessionnaire pour plus de détails. Photo à titre indicatif.

3169072A

3169077

L'ÉVÉNEMENT

À VOUS DE JOUER

mazda

0%

DE FINANCEMENT À L'ACHAT
JUSQU'À 48 MOIS†

vroum-vroum

PLUS **AUCUN PAIEMENT AVANT**

90 JOURS††

De nouveau
« Le meilleur achat de sa catégorie »
Le Guide de l'auto 2003, Jacques Duval

Mazda Protegé SE 2003

OU Louez à partir de

169$

PAR MOIS, POUR 48 MOIS*
TRANSPORT ET
PRÉPARATION INCLUS
COMPTANT INITIAL DE 2 100 $

LOCATION 48 MOIS*		
Mensualités	**Comptant**	**Dépôt de sécurité**
169 $	2 100 $	**0 $**
179 $	1 650 $	**0 $**
189 $	1 250 $	**0 $**

Modèle ES-GT illustré

Les Protegé et Protegé5, les plus vendues au Québec depuis 2 ans.•

Meilleur achat
Carguide 2003

« Le meilleur achat de sa catégorie »
Le Guide de l'auto 2003, Jacques Duval

Mazda Protegé5 2003

OU Louez à partir de

229$

PAR MOIS, POUR 48 MOIS*
TRANSPORT ET PRÉPARATION INCLUS
COMPTANT INITIAL DE 2 100 $

Ou louez à
279 $ PAR MOIS, POUR 48 MOIS* ET **0 $** COMPTANT

ET **0 $ DÉPÔT DE SÉCURITÉ SUR CES 2 OFFRES**

GAGNANTE
de plus de
50 prix internationaux

Modèle GT-V6 GFX illustré

mazda6 2004

GS 4 cylindres

Louez à partir de

299$

SEULEMENT 1 995 $ comptant initial

PAR MOIS, POUR 48 MOIS*
TRANSPORT ET PRÉPARATION INCLUS

Ou louez à
345 $ PAR MOIS, POUR 48 MOIS* ET **0 $** COMPTANT

ET **0 $ DÉPÔT DE SÉCURITÉ SUR CES 2 OFFRES**

OU Obtenez
2,9 % de financement à l'achat jusqu'à 36 mois†

★★★★★
Indice de sécurité
le plus élevé lors d'impact††

« Coup de cœur »
Le Guide de l'auto 2003, Jacques Duval

vroum-vroum

PRÊT À ROULER

NOTRE ENGAGEMENT VOUS CERTIFIE QUE VOTRE NOUVELLE MAZDA EST INSPECTÉE, REÇOIT DES PROTÈGE-TAPIS ET UN PLEIN D'ESSENCE À LA LIVRAISON.

GARANTIE LEADERSHIP MAZDA
Garantie complète de 3 ans ou 80 000 km et de 5 ans ou 100 000 km sur le groupe motopropulseur.
ASSISTANCE ROUTIÈRE 24 HEURES MAZDA
Renseignez-vous sur le programme d'assistance routière Mazda, offert gratuitement avec toute nouvelle Mazda.

mazda

www.mazda.ca

LOCATION Personnalisée MAZDA

PROGRAMME MAZDA POUR LES DIPLÔMÉS

Les concessionnaires Mazda du Québec

TR3165278

INFORMEZ-VOUS AU SUJET DU PROGRAMME MAZDA POUR LES DIPLÔMÉS.

†Financement à l'achat aux particuliers de 0 % pour 48 mois sur les Mazda Protegé et Protegé5 2003 neuves (excluant les Protegé MazdaSpeed). Offre excluant les Mazda6 2004 neuves offertes à 2,9 % jusqu'à 36 mois. Financement consenti par l'entremise de la Banque Scotia. Sur approbation du crédit. Autres taux et termes de financement disponibles. ††L'offre aux particuliers de « aucun paiement avant 90 jours » s'applique au financement à l'achat de toutes les Mazda neuves et débute à la date de livraison du véhicule à l'acheteur. Le nombre de mensualités choisi par le client n'est pas réduit mais reporté de 3 mois. Aucun intérêt pendant les premiers 60 jours. Après cette période, le montant du capital ainsi que les intérêts devront être payés en fonction du terme prévu au contrat. *Taux de location personnalisée Mazda : offres portant uniquement sur la location au détail des Mazda Protegé SE 2003 (modèle D4XM53AA00), des Mazda Protegé5 2003 (modèle D5T553AA00) et des Mazda6 GS-I4 2004 (modèle G4LD54AA00) neuves. Comptant initial ou échange équivalent et premier versement mensuel exigés. Aucun dépôt de sécurité requis sur les modèles annoncés et sur les Mazda6 (modèles G4LD54AA00 et G4LD84AA00 seulement). Immatriculation, assurances, taxes et frais d'inscription au Registre des droits personnels et réels mobiliers (RDPRM) en sus.

•Rapports de l'AIAMC 2001 et 2002. ††Tests effectués aux É.-U. sur la Mazda6 2003. Indice de sécurité le plus élevé accordé par la NHTSA des É.-U., à la fois pour le conducteur et les passagers, lors de tests d'impact frontal. Les modèles illustrés peuvent différer et sont utilisés à titre indicatif seulement. Certains équipements illustrés peuvent être offerts en option ou de série sur d'autres modèles. Les stocks peuvent varier selon les concessionnaires. Les concessionnaires peuvent louer à prix inférieur. Voir un concessionnaire participant pour les détails. Aucune combinaison d'offres possible. Offres d'une durée limitée à compter du 8 septembre 2003.

3165275A

MONDE

EXPRESS INTERNATIONAL

ISRAËL
Colonies subventionnées

LE GOUVERNEMENT israélien a dépensé ces dernières années 2,5 milliards de shekels (760 millions $) par an en subventions, en infrastructures et dans l'éducation de 220 000 colons juifs vivant en territoires palestiniens, selon un rapport publié hier par le quotidien israélien *Haaretz*. Ces chiffres ne comprennent pas les dépenses militaires. Depuis l'annexion de la Cisjordanie et de la bande de Gaza en 1967, Israël a dépensé au moins 45 milliards de shekels (12,4 milliards $) dans les colonies, affirme *Haaretz*. Les gouvernements successifs de l'État hébreu ont toujours refusé de révéler le montant de leurs dépenses pour les implantations juives en territoires palestiniens. Le nombre total de colons vivant en Cisjordanie et dans la bande de Gaza a progressé de 5,7 % en 2002 par rapport à 2001, atteignant 220 000 habitants.
— *d'après AP*

RÉPUBLIQUE TCHÈQUE
Cure d'austérité

LES DÉPUTÉS tchèques ont ouvert hier à Prague une session décisive sur un ensemble de projets de lois d'austérité pour les finances publiques, qui pourrait décider de l'avenir du gouvernement de centre gauche du premier ministre Vladimir Spidla. Adopté en première lecture en juillet, le projet gouvernemental vise à réduire le déficit budgétaire à 4 % du produit intérieur brut (PIB) en 2006, contre quelque 6 % actuellement. Le gouvernement entend, notamment, augmenter de 5 à 22 % le taux de taxe sur des dizaines de services et de produits, effectuer une refonte complète des modalités de calcul des retraites et imposer une croissance moins rapide des salaires dans la fonction publique.
— *d'après AFP*

INDE
Violence au Cachemire

LES AFFRONTEMENTS séparatistes au Cachemire administré par l'Inde ont fait 34 morts en 48 heures, principalement des rebelles musulmans présumés, ont indiqué hier des sources policières et militaires. Les accrochages entre forces de sécurité indiennes et combattants séparatistes islamistes se sont multipliés après plus de quatre mois d'accalmie relative. Selon des bilans policiers, près de 300 personnes ont trouvé la mort depuis le 30 août dans des violences au Jammu-et-Cachemire, seul État de l'Union indienne à population majoritairement musulmane. L'Inde et le Pakistan, qui s'opposent depuis 1947 pour le contrôle total du Cachemire, se rejettent la responsabilité de cette nouvelle détérioration.
— *d'après AFP*

ARGENTINE
Tortionnaires arrêtés

UN ANCIEN militaire argentin de haut rang, l'ex-chef du troisième corps d'armée Luciano Benjamin Menendez, a été interpellé pour des atteintes aux droits de l'homme commises dans la province de Cordoba (centre) sous la dernière dictature (1976-1983). L'ex-général Menendez a été arrêté lundi pour « privation illégale de liberté », « torture » et « meurtre avec préméditation ». La juge Cristina Garzon de Lascano a également demandé l'arrestation de quatre ex-militaires et d'un ancien agent civil de renseignement. Elle enquête sur la disparition de quatre opposants en 1977 dans le centre clandestin de détention de La Perla de Cordoba. — *d'après AFP*

IRAN
Controverse nucléaire

L'AGENCE internationale de l'énergie atomique (AIEA) a annoncé hier le départ dimanche de sa première mission d'inspecteurs en Iran depuis l'ultimatum adressé à Téhéran pour prouver qu'il ne cherche pas à se doter d'armes nucléaires. Le groupe dirigé par le directeur général adjoint chargé des garanties en matière de non prolifération et de sécurité nucléaire, le Belge Pierre Goldschmidt, passera un mois en Iran. Il se rendra notamment à l'usine d'enrichissement d'uranium de Natanz, une installation qui, selon les Occidentaux, pourrait produire du combustible utilisable à des fins militaires.
— *d'après AFP*

L'élection californienne aura bel et bien lieu

ALEXANDRE SIROIS
LA PRESSE À WASHINGTON

Les Californiens pourront bel et bien se prononcer sur le sort de leur gouverneur et sur l'avenir politique de l'acteur Arnold Schwarzenegger dans deux semaines. Une cour d'appel fédérale a donné hier le feu vert à la tenue de l'élection tant attendue du 7 octobre prochain, renversant une décision controversée prise la semaine dernière.

Photo AFP ©
Le gouverneur démocrate de la Californie visé par le vote de rappel, Gray Davis, répond aux questions des journalistes à Santa Ana.

Dans leur décision, les 11 juges de la cour d'appel ont indiqué que « des ressources énormes ont déjà été investies » dans le processus en cours pour une élection au début d'octobre. Si ce n'est pas ce qui se produit, l'intérêt public sera « affecté de façon significative », ont-ils conclu.

Le 15 septembre dernier, trois juges de la même cour avaient décidé de repousser l'élection jusqu'en mars prochain. C'est qu'on utilise toujours dans certains comtés californiens les machines à perforer les bulletins de vote ayant été à la source du fiasco floridien lors de l'élection présidentielle de l'an 2000. Le tribunal voulait que ces machines soient remplacées avant la tenue du scrutin en Californie.

Les bulletins de vote troués par ces machines ne le sont pas toujours de façon adéquate. L'Union américaine pour les libertés civiques (ACLU), qui avait réclamé le report de l'élection, a estimé qu'environ 40 000 Californiens peuvent être privés de leur droit de vote en raison de ces machines.

Fin du suspense

À la suite du jugement rendu hier, l'ACLU a fait savoir qu'elle ne portera pas la cause en appel devant la Cour suprême des États-Unis. « Avec l'élection prévue pour dans deux semaines, nous ne pensons pas que nous devons prolonger l'incertitude davantage », a indiqué l'organisme dans un communiqué.

Arnold Schwarzenegger, l'un des candidats qui avaient le plus à perdre si l'élection était reportée, s'est dit ravi de la décision du tribunal. « Ce processus juridique a clairement démontré qu'une élection en mars priverait les Californiens de l'opportunité de voter sans délai et sans confusion », a indiqué l'acteur, réagissant lui aussi par le biais d'un communiqué.

Il reste que la partie est loin d'être gagnée pour Schwarzenegger. Au cours des dernières semaines, plusieurs sondages ont démontré qu'il demeure le deuxième choix des électeurs californiens. Le meneur demeure le démocrate Cruz Bustamante, actuel lieutenant-gouverneur de l'État.

Les résultats du plus récent de ces sondages, diffusés dimanche dernier, indiquent que M. Bustamante récolte 28 % des intentions de vote, contre 26 % pour l'acteur. Cette étude, effectuée par l'Institut des politiques publiques de la Californie, révèle que le rival républicain de Schwarzenegger, Tom McClintock, reçoit 14 % des appuis.

Toujours un cirque

Le « Terminator » peut toujours se consoler. Si la tendance se maintient, le gouverneur de l'État, Gray Davis, sera éliminé. Selon le sondage dévoilé dimanche, une majorité d'électeurs (53 %) souhaitent s'en débarrasser. Rappelons qu'en vertu du processus de rappel (*recall*), les Californiens qui iront aux urnes voteront en premier lieu pour ou contre le départ de M. Davis. Ils lui choisiront ensuite un successeur. Ce dernier prendra le pouvoir uniquement si plus de 50 % des électeurs ont voté pour la destitution du gouverneur.

L'imbroglio juridique des derniers jours semble avoir donné de nouvelles munitions à ceux qui se moquent du processus en cours. Lundi soir, l'animateur du *Tonight Show*, Jay Leno, a reçu à son émission 90 des quelque 130 candidats à l'élection du 7 octobre. Il ne s'est pas gêné pour les ridiculiser.

« Bienvenue en Californie, succursale de Ringling Brothers », a lancé d'entrée de jeu l'animateur, comparant son État au fameux cirque américain. Il a ensuite donné à ses invités 10 secondes pour dire ce qu'ils comptaient faire pour la Californie. Comme ils devaient tous parler en même temps, ce fut une véritable cacophonie. Personne n'a dû s'étonner que Leno ajoute qu'en regardant les candidats californiens dans son studio, il constatait à quel point il était « fier... d'être du Massachusetts » !

Les rebelles ivoiriens se retirent du gouvernement

Associated Press

BOUAKÉ (Côte d'Ivoire) — Les chefs des rebelles ivoiriens ont annoncé hier qu'ils se retiraient du gouvernement de partage du pouvoir et refusaient de rendre les armes, accusant le président Laurent Gbagbo de s'armer, d'entraîner des milices tribales et de ne pas céder certains pouvoirs comme prévu dans l'accord de paix conclu en France en janvier dernier.

L'ancien chef du Mouvement patriotique de Côte d'Ivoire (MPCI), Guillaume Soro, ministre des Communications dans le gouvernement de transition, estime que « le risque qu'un conflit éclate est évident » du fait de l'attitude du président Gagbo, mais juge que l'accord demeure « la seule voie pour une paix durable ».

« Nous n'allons pas nous laisser attirer dans un processus factice qui n'avance pas du tout », a lancé M. Soro. Le leader de la branche politique des Forces nouvelles (ex-rébellion) a accusé Laurent Gbagbo d'être le seul responsable des blocages du processus de réconciliation.

Ce gouvernement « n'a pas de pouvoir, avec un premier ministre (Seydou Diarra) qui est comme un commandeur et les ministres, des faire-valoir », a affirmé M. Soro à l'issue d'une réunion à Bouaké (centre), quartier général de la rébellion qui a pris les armes le 19 septembre 2002 contre le président Laurent Gbagbo et qui contrôle toujours la moitié nord du pays.

« En niant au premier ministre et aux ministres du gouvernement de réconciliation nationale les prérogatives de l'accord de Marcoussis, (...) Laurent Gbagbo dévoie et rend caduc ledit accord », accuse le communiqué final de la réunion de Bouaké, lu hier matin par Guillaume Soro.

« La reprise de la guerre n'est plus une utopie », affirment les participants à cette réunion, qui invitent les partis signataires des accords de paix de Marcoussis, conclus fin janvier en France par les mouvements rebelles et les principaux partis politiques, dont celui de M. Gbagbo, « à prendre leurs responsabilités ».

Si la déclaration lue par Guillaume Soro brandit l'épouvantail d'une reprise des combats, de moins en moins probable depuis que militaires rebelles et loyalistes ont déclaré conjointement la « fin de la guerre » le 4 juillet, elle illustre aussi la cacophonie et les tiraillements qui règnent au sein des Forces nouvelles entre les va-t-en-guerre et les partisans de la négociation. Ces tensions ont été exacerbées récemment par l'arrestation en France de leur « compagnon de route », le sergent-chef Ibrahim Coulibaly.

Selon un observateur, M. Soro et les ex-rebelles cherchent surtout à susciter une réaction des partis signataires de Marcoussis et du comité international de suivi pour faire pression sur Laurent Gbagbo. L'accord visait à mettre fin à la guerre civile déclenchée le 19 septembre 2002 par la tentative de coup d'État du MPCI, qui a pris le contrôle du nord de la Côte d'Ivoire.

MOBILART
Meubles & décor
GRANDE LIQUIDATION
des meubles en démonstration
Épargnez jusqu'à 50%
Vanité Louis XV en noyer français
5805 Transcanadienne, Ville St-Laurent
(Rond-point Côte-de-Liesse et Transcanadienne)
(514) 748-9500
Lun.-vend. 9 h à 18 h, sam. 10 h à 17 h, dim. 12 h à 17 h
6529, boul. Décarie Montréal
(coin Plamondon)
(514) 344-1400
Lun.-vend. 9 h à 18 h, sam. 10 h à 17 h
3171828

Appuyons Les Scouts du Québec...
Des jeunes responsables, solidaires, autonomes et *engagés!*
2004
une gang de jeunes qui aiment...
Le Calendrier 2004 à vos portes!
En collaboration avec nos partenaires :
Hydro Québec
La Presse
Transcontinental
Les Scouts du Québec
Montréal : (514) 252-3011 poste 10
Extérieur : 1 800 567-3011
infoscout@scoutsduquebec.qc.ca
3171101A
3171626

Forum

La Presse

ANDRÉ DESMARAIS > Président du conseil d'administration
GUY CREVIER > Président et éditeur
PHILIPPE CANTIN > Vice-président à l'information et éditeur adjoint
ÉRIC TROTTIER > Directeur de l'information ANDRÉ PRATTE > Éditorialiste en chef

Cette fois, Bush a raison !

Nous publions aujourd'hui le premier de deux éditoriaux sur la 58e session de l'Assemblée générale de l'ONU, actuellement en cours à New York. Le second sera publié demain.

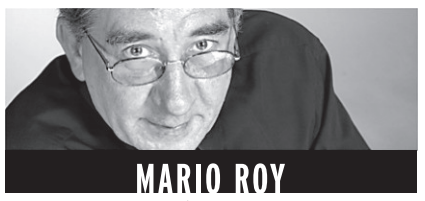

MARIO ROY
mroy@lapresse.ca

Aussi incroyable que cela puisse paraître, George W. Bush a raison sur un point. Le transfert à des autorités purement irakiennes de la gouvernance du pays, à l'intérieur d'un délai de quelques semaines, tient de l'utopie. Laissée à elle-même, la nation sombrerait en 24 heures dans la plus totale et sanglante anarchie.

La gestion et les troupes américaines n'y sont pas très prisées, certes. Mais leur absence le serait encore moins.

Or, que la France continue à défendre une telle vue de l'esprit en dit long sur sa volonté de s'opposer coûte que coûte à l'hyperpuissance américaine, ce qui lui donne une image d'ancienne métropole revancharde.

Même l'Américain moyen souhaite à hauteur de 64 % — malgré les coûts impliqués, qu'il réprouve, mais qu'on va néanmoins tirer de sa poche à lui ! — que les troupes américaines demeurent en Irak jusqu'à ce qu'un gouvernement stable ait été établi.

Le même Américain moyen, qui a déjà payé pour le relèvement de l'Europe en finançant le plan Marshall, il y a un demi-siècle, n'a pas oublié cette leçon de l'Histoire. À savoir que l'Allemagne, moins amochée que l'Irak après la guerre, a vécu un purgatoire de quatre ans de famine, de banditisme, d'anarchie et de tutelle étrangère avant de se relever et de graduellement se gouverner.

De sorte qu'il est dommage que la France n'ait rien de plus à proposer à ce moment-ci qu'un alourdissement des structures internationales chapeautées par l'ONU, dont le principal problème est qu'elle est déjà formidablement bureaucratique, lourde, coûteuse et inefficace...

■ ■ ■

Ce qui peut être vu comme un duel Bush-Chirac, hier, lors de l'ouverture de la 58e session de l'Assemblée générale de l'ONU, n'a pas tourné à l'avantage de la France. Elle qui, pourtant, il y a quelques mois, avait parfaitement raison de s'opposer à une intervention unilatérale en Irak et tenait le haut du pavé, d'un point de vue moral, dans ce débat.

Hier, à l'ONU, son sens pratique — qui est parfois un pré-requis à la morale — n'a pas impressionné.

Le président de la République française, Jacques Chirac, a en effet consacré son allocution à prôner la création d'une nouvelle instance internationale « économique, sociale et environnementale ». Ainsi que d'une nouvelle taxe internationale, dite « de solidarité », sur la richesse créée par la mondialisation. Une taxe, nom de dieu !

Pour l'instant, c'est bien de cela qu'il s'agit, en effet !

Alors qu'à Bagdad, les installations de l'ONU viennent d'être la cible d'un deuxième attentat terroriste et que le pays glisse vers le chaos. Alors que le reste du monde demeure immobile en se moquant des Américains, laidement embourbés.

Ils ont eu tort d'y déclencher la guerre, soit.

Mais faut-il, pour racheter cette faute, faire payer les Irakiens ?

DEMAIN : Et le Canada dans tout ça ?

L'improvisation de M. Séguin

MICHÈLE BOISVERT
mboisver@lapresse.ca

Yves Séguin a lancé en entrevue vendredi dernier que le gouvernement du Québec se dirigeait vers un déficit de plus de trois milliards de dollars. Ce qui n'était pas vraiment clair cependant, dans l'article publié, était l'année financière dont il était question. S'agissait-il de l'exercice en cours ou du prochain exercice, celui de 2004-2005 ?

Cette précision est importante puisque dans le premier cas, cela signifierait que le ministre des Finances se serait magistralement trompé lors du dépôt de son premier budget en juin dernier. Comment l'économie pourrait-elle s'être dégradée au point où, trois mois après avoir promis un budget équilibré, on parlerait maintenant d'un déficit de plus de trois milliards ?

Après vérification auprès du ministère des Finances, on a finalement confirmé qu'il s'agissait du prochain exercice, ce qui n'est guère plus rassurant. Comment en effet peut-on se permettre de faire de telles affirmations 18 mois à l'avance ? En économie, et surtout en cette période de grande volatilité, 18 mois c'est beaucoup et la conjoncture peut changer du tout au tout. Périlleux donc de prévoir l'état de l'économie québécoise dans un an et demi d'ici, et surtout de quantifier de façon précise l'effet de la conjoncture sur les finances publiques.

L'exercice est pour le moins prématuré et témoigne d'une grande irresponsabilité. On est en droit de s'attendre à plus de rigueur de la part du ministre des Finances. À ces critiques, on répond maintenant au cabinet du ministre que l'utilisation du mot déficit était inappropriée et qu'il faudrait plutôt parler d'une impasse budgétaire. Une impasse, précise-t-on, dont faisait déjà état le rapport Breton, ce rapport commandé par le gouvernement Charest pour faire la lumière sur l'état des finances publiques québécoises. Il n'y a donc rien de nouveau, nous assure-t-on à Québec, dans les propos de M. Séguin.

■ ■ ■

Il faut faire attention cependant, ce rapport a été déposé avant que M. Séguin ne présente son budget. De nombreuses mesures ont d'ailleurs été prises pour corriger les impasses budgétaires mises au jour par l'ancien vérificateur général du Québec. Cette explication sent l'improvisation, tout comme d'ailleurs les déclarations de M. Séguin vendredi dernier. Comment peut-on lancer un chiffre aussi important sans présenter en même temps les données sur lesquelles on s'appuie pour faire une telle affirmation ? Sommes-nous face à un exercice de relations publiques, où l'on tente déjà de préparer les contribuables et les syndicats à d'importants sacrifices ? C'est fort possible, mais c'est drôlement malhabile.

Commençons par donner l'heure juste sur l'exercice en cours et ensuite on se lancera dans les prévisions pour l'an prochain. Et si l'affirmation de M. Séguin s'avère et que l'on se dirige vraiment vers un manque à gagner d'au moins trois milliards de dollars, il faudra s'attendre à des compressions qui seront extrêmement douloureuses. Il est à espérer que le gouvernement Charest se concentrera à trouver les solutions les plus judicieuses pour combler ce déficit, plutôt que de s'entêter à grever davantage le budget du Québec en maintenant les baisses d'impôts promises.

APRÈS UNE JOURNÉE SANS VOITURES

POURQUOI PAS UNE JOURNÉE SANS COLS BLEUS...

Serge.Chapleau@lapresse.ca

Droits réservés

LA BOÎTE AUX LETTRES

Volte-face ?

GEORGE W. Bush est en train de faire volte-face au sujet de Irak. Il avait déclenché la guerre malgré les réticences et les protestations de tout le monde en se basant sur les deux principaux prétextes : 1) les liens que Irak supposément entretenait avec le réseau Al-Qaeda et 2) la présence des WMD (Weapons for Mass Destruction). Or maintenant, il est évident que ces deux arguments ne tiennent plus. Avec toutes les pertes en vie humaine que l'armée américaine doit subir sur une base régulière, avec l'enlisement de toute l'administration dans ce guêpier, avec un sentiment d'impuissance face à l'énormité de la tâche, il commence à changer de discours en parlant de la collaboration et du multilatéralisme.

À mon avis, d'abord le président Bush devrait avoir un peu d'intégrité et de décence pour avouer ses erreurs et offrir ses excuses officielles envers la communauté internationale qu'il avait bafouée de façon cavalière avec tant de conviction et d'arrogance au moment d'aller en guerre.

Ensuite, la communauté internationale ne devrait pas fournir de fonds et d'effectifs pour venir en aide aux Américains. Laissez-les apprendre leur leçon. Quand ils seront complètement épuisés et s'avoueront vaincus, alors, ONU devra intervenir et imposer ses conditions selon le mode de fonctionnement propre à l'ONU, comme elle l'a toujours fait dans les autres régions du globe.

BUI MINH SON
Longueuil, arr. Brossard

Des mythes

JE NE VOIS pas ce qui permet à G. W. Bush de dire que l'invasion de l'Irak a amélioré la sécurité dans le monde. Et je ne peux le croire lorsqu'il affirme que le régime de Saddam Hussein a entretenu des liens avec les terroristes alors qu'il développait des armes de destruction massive. Comme la preuve du développement d'armes de destruction massive par l'Irak n'a pas été faite, qu'en est-il des supposés liens avec des terroristes ? Les États-Unis n'ont-ils pas entretenu eux-mêmes de liens avec Oussama Ben Laden à un moment où il était dans leur intérêt de le faire ?

DANIELLE GLADU

La sagesse de Chrétien

MON DIEU comme il est devenu sage notre premier ministre depuis qu'il sait qu'il tirera sa révérence bientôt. Il aime le monde, il aime le Canada mais il oublie encore le Québec... Il s'attend, ou il espère, peut-être se dénicher un poste à l'ONU ou ailleurs...

ROSELYNE DION

Un homme d'expérience

QUE L'ON aime ou non Jean Chrétien, nous devons admettre que son expérience en politique a du poids. Jean Chrétien peut servir de conseiller en matière de politique internationale n'en déplaise à ceux qui ne l'aiment pas.

YVON BONNIER

Vive le vélo...

UN PETIT commentaire bien terre à terre aux organisateurs de l'événement mondial « En ville sans voiture » dont la manifestation montréalaise aura été bien modeste. Ces organisateurs sont notamment l'Agence métropolitaine de transport et la Ville de Montréal. Vous viendrait-il à l'idée d'ajouter des ancrages pour cadenasser les vélos en nombre suffisants aux abords des métros, notamment près du métro Henri-Bourassa.

Cette initiative toute simple serait un incitatif économique et efficace pour de nombreux cyclistes qui doivent arriver à l'aurore afin de trouver une place près du métro.

MARCEL BÉLANGER

Condamner le hijab ?

IL EXISTE des mensonges qui deviennent des vérités à force de les répéter souvent.

Le hijab n'a absolument rien à voir avec la religion musulmane. Il s'agit d'une tradition qui fait partie de la culture arabe et non de la religion musulmane. Cette tradition, comme c'est le cas dans d'autres religions, Témoins de Jéhovah, juifs hassidiques, Amish, etc., vise surtout à isoler les membres d'une communauté des autres, des non-croyants. Dans le cas des musulmans arabes, cela est beaucoup plus grave parce que cette mesure est sexiste et s'adresse uniquement aux femmes et qu'elle empêche l'intégration harmonieuse de ces femmes dans notre société.

C'est pour cette raison que le port du hijab doit être violemment condamné.

PAUL DUFOUR
Sainte-Adèle

APPEL À TOUS

Qu'attendez-vous ?

Oui, qu'attendez-vous pour passer au transport en commun ? À la suite de la journée sans voiture de lundi, n'êtes-vous pas dorénavant convaincu qu'il faudra bientôt délaisser l'automobile comme mode de transport principal ? Sinon pourquoi ? Que faudrait-il changer pour que vous décidiez de laisser votre voiture devant votre maison pour aller travailler en autobus et en métro ? Comment voyez-vous l'évolution du dossier du transport dans la grande région métropolitaine d'ici 10 ans ?

Écrivez-nous nombreux. Nous publierons vos textes (idéalement moins de 200 mots) dans notre numéro de vendredi.

Notre adresse : forum@lapresse.ca

Forum

Toujours désunis !

Nous vous présentons ici des extraits des allocutions prononcées hier, lors de l'ouverture de la 58e session de l'Assemblée générale de l'ONU par les présidents américain et français ainsi que par le premier ministre canadien.

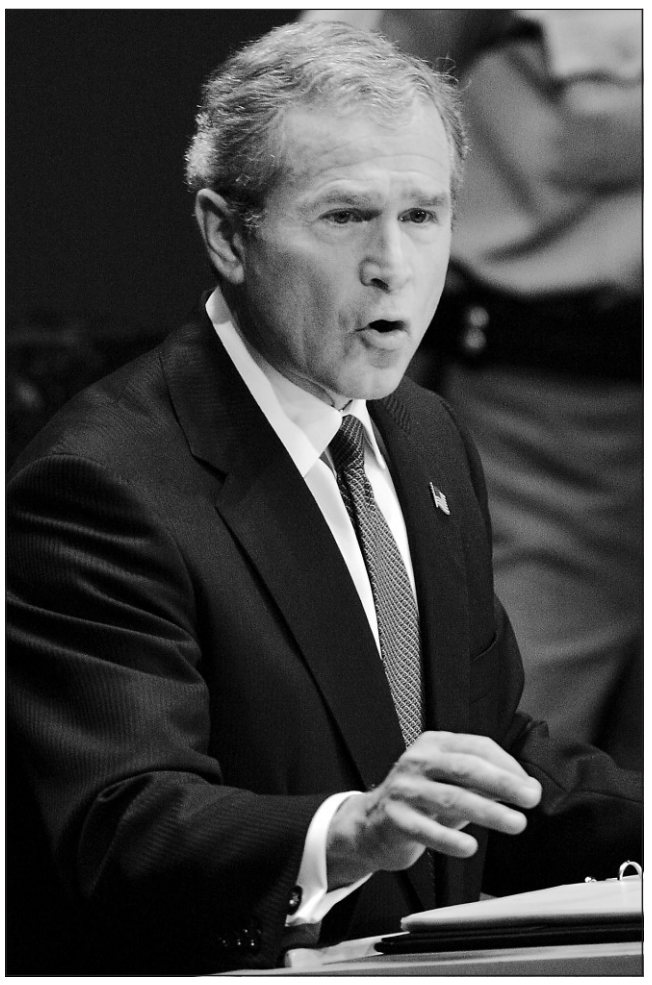

PHOTO AP

George W. Bush

« Il n'y a pas de terrain neutre »

GEORGE W. BUSH
Extrait du discours du président des États-Unis.

PAR LES VICTIMES qu'ils choisissent, par les moyens qu'ils emploient, les terroristes ont clarifié notre lutte. En ciblant des secouristes, ils se dressent contre l'humanité entière. En poussant au meurtre et en célébrant le suicide, ils révèlent leur mépris pour la vie elle-même. Il n'y a pas de place pour eux dans les organisations religieuses, ils n'ont pas droit à la sympathie mondiale, et ils ne devraient compter aucun ami dans cette assemblée.

Les événements au cours des deux dernières années on fait apparaître devant nous une division des plus précises : entre ceux qui recherchent l'ordre et ceux qui propagent le désordre ; entre ceux qui oeuvrent en faveur d'un changement dans la paix et ceux qui adoptent des méthodes de gangsters ; entre ceux qui respectent les droits humains et ceux qui tuent des hommes, des femmes et des enfants sans merci et sans remords. Entre les uns et les autres, il n'y a pas de terrain neutre.

Tous les gouvernements qui appuient la terreur sont complices d'une guerre contre la civilisation. Aucun gouvernement ne peut feindre d'ignorer la menace terroriste. En se détournant de la menace, ils donnent aux terroristes l'occasion de se regrouper, de recruter et de se préparer. Et l'histoire jugera favorablement toutes les nations qui combattent la terreur comme si les vies des leurs en dépendaient.

Les anciens régimes de l'Afghanistan et de l'Irak étaient conscients de ces choix, et ils ont fait le leur. Les Talibans ont parrainé et servi le terrorisme. Lorsqu'on l'a confronté, ce régime a choisi la défiance et ce régime n'est plus. Le président de l'Afghanistan, qui siège avec nous aujourd'hui, représente un peuple libre qui construit une société libre et juste, une nation qui a joint la guerre contre la terreur. Le régime de Saddam Hussein a cultivé des liens terroristes tout en construisant des armes de destruction massive. Le régime a commis des meurtres collectifs avec ces armes, et a refusé d'en accepter la responsabilité devant l'assemblée mondiale.

L'Irak est maintenant libre

Le Conseil de sécurité avait raison de s'alarmer. Le Conseil de sécurité avait raison d'exiger que l'Irak détruise ses armes illégales et qu'il en fournisse la preuve. Le Conseil de sécurité avait raison d'évoquer des conséquences graves si l'Irak refusait d'obtempérer. Et parce qu'il y avait des conséquences, parce qu'une coalition de pays a agi pour défendre la paix, et la crédibilité des Nations unies, l'Irak est libre, et c'est en pays libéré qu'il se joint à nous aujourd'hui.

Les monuments de Saddam ont été éliminés — et pas seulement ses statues. Les véritables monuments à son règne et son caractère — les salles de torture, les chambres de viol et les cellules de prison pour des enfants innocents — sont désormais fermées. Et au moment ou nous découvrons les champs de massacres et les fosses communes de l'Irak, la véritable ampleur de la cruauté de Saddam est révélée.

Le peuple irakien rencontre des épreuves et des défis, comme tous les peuples qui choisissent la voie de la démocratie. Mais l'avenir apporte des promesses de dignité et de liberté, et ce dans un monde différent de la tyrannie sordide et féroce qu'ils ont connue. Partout au Moyen-Orient, les peuples sont davantage en sécurité parce qu'un agresseur instable a été détrôné. Partout au monde, les pays sont davantage en sécurité parce qu'un allié du terrorisme est tombé.

■ ■ ■

Nos actions en Afghanistan et en Irak ont été appuyées par plusieurs gouvernements, et les États-Unis sont reconnaissants envers chacun d'eux. Nous reconnaissons aussi que certains pays souverains de cette assemblée se sont opposés à nos actions. Il y a pourtant eu, et il existe toujours, une unité entre nous sur les principes fondamentaux et les objectifs des Nations unies. Tous, nous nous sommes engagés à défendre notre sécurité collective et faire progresser les droits humains. Ces engagements permanents nous appellent à réaliser de grands ouvrages ensemble. Alors, allons-y !

« Les échecs passés doivent nous inciter à mieux nous préparer »

JEAN CHRÉTIEN
Extrait du discours du premier ministre du Canada.

NOUS RECONNAISSONS tous que l'ONU nous a permis de relever avec succès de nombreux défis internationaux. Mais nous reconnaissons aussi que nous avons échoué dans certains autres cas. Nous avons tardé à adapter l'ONU à l'évolution des circonstances. L'heure est venue d'amorcer un renouvellement audacieux aux Nations unies.

Ce matin, le Secrétaire général a énoncé des propositions qui sont opportunes, nécessaires et courageuses. Je le félicite pour son discours remarquable. Et je peux affirmer que le Canada souscrit pleinement aux objectifs qu'il propose.

L'ONU demeure l'instrument principal d'une action multilatérale efficace. J'engage les autres dirigeants à faire d'une réforme véritable de l'ONU une priorité.

Il n'existe aucun domaine où il soit plus essentiel ni plus difficile de progresser que celui de la protection des innocents.

Le Canada, de concert avec d'autres, recommande de placer la protection des personnes au coeur du mandat de cette organisation.

Trop souvent, on laisse des conflits s'embraser tout en sachant quelles conséquences terribles en résulteront. Trop souvent, des civils innocents sont laissés à leur sort.

Génocide au Rwanda

L'an prochain sera le dixième anniversaire du génocide au Rwanda. En toute conscience, nous devons nous demander si nous sommes davantage prêts maintenant qu'alors à réagir à un nouveau Rwanda. Je crains que la réponse ne soit malheureusement négative.

C'est en pensant à nos échecs collectifs en Bosnie et au Rwanda que le Canada a parrainé la création de la Commission internationale de l'intervention et de la souveraineté des États. La Commission a accompli un travail admirable. Dans son rapport, elle soutient que la souveraineté confère des devoirs aussi bien que des droits.

Le devoir le plus fondamental d'un État consiste à protéger ses citoyens. Lorsqu'un gouvernement omet de le faire, par impuissance ou par manque de volonté, la responsabilité de les protéger devient provisoirement une responsabilité collective de la communauté internationale.

> **Trop souvent, des civils innocents sont laissés à leur sort.**

Certains redoutent cette idée sous prétexte qu'une intervention pourrait être déclenchée pour des motifs insignifiants ou n'ayant rien à voir avec la protection de personnes. D'autres, ayant eux-mêmes vécu une expérience tragique, craignent que la participation extérieure ne soit insuffisante. Il nous faut réconcilier ces deux points de vue.

Nous sommes convaincus, à l'instar de la Commission, que devant des pertes de vie sur une grande échelle ou un nettoyage ethnique, la communauté internationale a la responsabilité morale de protéger les plus vulnérables. L'objectif primordial doit être de prévenir la souffrance humaine et d'y mettre fin.

Aucune entité n'est mieux placée que le Conseil de sécurité de l'ONU pour autoriser un engagement politique ou une action militaire dans le but de protéger des innocents. Mais les États membres du Conseil ont parfois laissé tomber les innocents. Les échecs passés doivent nous inciter à mieux nous préparer en vue de futures crises. Nous pouvons réussir la réforme du fonctionnement de l'ONU. Nous pouvons en améliorer l'efficacité, en accroître l'utilité et inspirer ses participants.

PHOTO AP

Jean Chrétien et Kofi Annan.

PHOTO AP

Jacques Chirac

« Il n'y a pas d'*alternative* aux Nations unies »

JACQUES CHIRAC
Extrait du discours du président de la République française.

LES NATIONS UNIES viennent de traverser l'une des épreuves les plus graves de leur histoire. Le respect de la Charte, l'usage de la force ont été au coeur du débat. Engagée sans l'autorisation du Conseil de sécurité, la guerre a ébranlé le système multilatéral.

Cette crise assumée, notre organisation reprend sa marche en avant. Car c'est avant tout dans cette enceinte, creuset de l'ordre international, qu'il nous revient d'exercer notre responsabilité à l'égard du monde et devant les générations futures.

Dans un monde ouvert, nul ne peut s'isoler, nul ne peut agir au nom de tous et nul ne peut accepter l'anarchie d'une société sans règle. Il n'y a pas d'*alternative* aux Nations unies. Mais pour répondre aux défis d'aujourd'hui, ce choix fondamental, exprimé par la Charte, exige une profonde réforme de notre organisation.

■ ■ ■

Le multilatéralisme est essentiel, car il assure la participation de tous à la gestion des affaires du monde. Il garantit la légitimité et la démocratie, tout particulièrement lorsqu'il s'agit de décider du recours à la force ou d'édicter des normes universelles.

Le multilatéralisme est efficace, car il a permis, à Monterrey, à Johannesburg, de dépasser l'affrontement Nord-Sud et d'ouvrir la voie à des partenariats porteurs d'espoir, notamment avec le continent africain.

Le multilatéralisme est moderne, car lui seul permet d'appréhender les problèmes contemporains dans leur globalité et dans leur complexité.

D'abord, le règlement des conflits qui menacent la paix et la sécurité internationales.

En Irak, le transfert de la souveraineté aux Irakiens, qui doivent être seuls responsables de leur destin, est indispensable à la stabilité et à la reconstruction.

> **Dans un monde ouvert, nul ne peut s'isoler, nul ne peut agir au nom de tous.**

Il appartient à l'ONU de donner sa légitimité à ce processus. C'est aussi à l'ONU qu'il revient d'accompagner le transfert progressif des responsabilités administratives et économiques aux institutions irakiennes selon un calendrier réaliste, et d'aider à l'élaboration d'une constitution par les Irakiens et à la tenue d'élections générales.

C'est à l'ONU enfin qu'il appartient de donner mandat à une force internationale, commandée naturellement par le principal contributeur de troupes, c'est-à-dire les États-Unis, afin d'assurer la sécurité de l'Irak et de tous ceux qui contribuent à la reconstruction du pays.

Ainsi, la communauté internationale et le peuple irakien, unis autour d'un projet commun, mettront ensemble un terme aux décennies tragiques de l'histoire de ce grand pays.

Au Proche-Orient, miné par le désespoir et la haine, seule une volonté politique résolue à appliquer, de part et d'autre, le droit tel que l'ont énoncé les Nations unies, ouvrira la voie à une solution juste et durable.

La communauté internationale doit restaurer une dynamique de paix. Elle doit s'impliquer dans la mise en oeuvre de la feuille de route. Telle doit être l'ambition de la prochaine réunion du quartet au niveau ministériel. La France estime que le mécanisme de supervision garde toute son actualité et que la réunion de la Conférence internationale est un objectif à atteindre dans les meilleurs délais.

Et dans la situation de tension présente, la France appelle les parties à ne pas céder à la tentation de l'épreuve de force et d'une radicalisation sans issue.

Bush campe sur ses positions à l'ONU

JOONEED KHAN
ANALYSE

« Ce qui me frappe, c'est à quel point le président est resté sur ses positions, et qu'il ait réaffirmé les arguments sur les armes de destruction massive et les liens entre l'Irak et le terrorisme », a balbutié, interloqué, l'ancien secrétaire d'État Lawrence Eagleburger, invité à commenter à vif sur CNN le discours de George W. Bush devant l'Assemblée générale de l'ONU, hier. « C'était bien sûr un excellent discours, clair et tranché, et le président n'a pas bougé d'un iota », a-t-il ajouté, tentant de surmonter son étonnement.

Bush a déçu ceux qui disaient qu'il s'enlise et qu'il appelle enfin l'ONU au secours, après l'avoir contourné pour tester sa doctrine de « guerre préventive ». Affirmant que les principes de l'ONU et des États-Unis sont les mêmes, Bush a soutenu avoir agi, avec d'autres, « pour libérer l'Irak et préserver la crédibilité de l'ONU ».

Les révélations, les polémiques, les critiques sur les mensonges de la guerre contre l'Irak n'y ont rien fait. Son propre aveu sur l'absence de lien entre Bagdad et les attentats du 11 septembre a paru fictif. « Le régime de Saddam Hussein entretenait des liens avec la terreur tout en développant des armes de destruction massive », a-t-il lu, sans état d'âme, à mesure que défilait sur le télésoufleur le texte d'un discours de 25 minutes.

Même langue de bois et même manichéisme sur le reste. « Les événements nous ont placés devant le plus clair des choix : entre ceux qui veulent l'ordre et ceux qui recherchent le chaos. Il n'y a pas de terrain neutre entre ces deux camps », a dit Bush. En autorisant en 1970 l'invasion du Cambodge, « non aligné » entre les États-Unis et le Vietnam, Richard Nixon avait dit : « La neutralité est immorale. » Un lapsus : « Ces assassins (terroristes) ont fait de l'Irak le front central de la guerre contre la terreur », a poursuivi Bush — la terreur, c'est eux ou les États-Unis ? Bush n'a rien vu.

De l'Irak actuel, il a brossé un tableau en rose, affirmant que « notre coalition remplit ses responsabilités, construit des écoles, équipe des hôpitaux, restaure les usines de filtration d'eau et les centrales électriques, les ponts et les aéroports ». L'appel à l'ONU ? « Venez former des fonctionnaires, aider à rédiger une nouvelle constitution et à organiser des élections », et « l'Amérique oeuvre avec ses amis et alliés sur une nouvelle résolution du Conseil de sécurité qui élargira le rôle de l'ONU en Irak ».

Bref, le discours de Bush reste ancré dans sa Stratégie de sécurité nationale de 2002, qui met de l'avant la doctrine de la « guerre préventive ». Mercredi dernier, son vice-président Dick Cheney avait été plus explicite : les États-Unis sont impliqués « dans un nouveau type de guerre, contre un ennemi d'un genre nouveau, une guerre livrée sur plusieurs fronts, et nous ne devons pas flancher avant d'avoir vaincu », avait-il déclaré à Washington. « C'est une guerre qui implique toutes les nations du monde civilisé, et qui continuera bien au-delà de l'avenir prévisible », ajoutait-il.

Bush n'est pas allé à l'ONU pour demander d'être secouru. Ses initiatives au Conseil de sécurité, son discours devant l'Assemblée générale, ses rencontres bilatérales en coulisses sont en fait autant de manifestations du « leadership » étatsunien en action. La France et l'Allemagne disent déjà qu'elles ne voteront pas contre sa résolution. Bush rogne les résistances. L'occupation de l'Irak est pour lui un virage stratégique mondial. Reculer le moindrement, voire ramener l'ONU au centre de l'échiquier, serait un aveu d'échec. « Il y a un an, l'Assemblée générale se demandait quel rôle l'ONU devait jouer en Irak ; aujourd'hui, le rôle qui sera dévolu à l'ONU en Irak décidera de l'avenir, de la crédibilité et de la pertinence de l'ONU elle-même », a déclaré hier Thabo Mbeki, le premier ministre sud-africain, qui a parlé après Bush.

BIEN PLUS.

GM Canada

PONTIAC
LA PASSION DE CONDUIRE

GRANDE LIQUIDATION
GM

PROFITEZ DES MEILLEURES OFFRES DE L'ANNÉE.

LES OFFRES DE LOCATION SE TERMINENT LE 30 SEPTEMBRE.

0% DE FINANCEMENT À L'ACHAT PENDANT 60 MOIS†

PLUS
1000$ de réduction•
À L'ACHAT OU À LA LOCATION, SUR PRESQUE TOUS LES MODÈLES 2003.

LA BERLINE SUNFIRE SL 2003 REDESSINÉE

LOCATION

198$/mois*
TERME DE 48 MOIS
INCLUT LA RÉDUCTION DE 1 000 $•.
TRANSPORT ET PRÉPARATION INCLUS.
TAXES EN SUS.

LOCATION 48 MOIS	
MENSUALITÉ	COMPTANT (ou échange équivalent)
148 $	2 353 $
177 $	1 000 $

0$ comptant
dépôt de sécurité*

Sunfire SL 2003 4 portes
- Moteur ECOTEC 2,2 L de 140 HP
- Nouvelles lignes épurées
- Phares antibrouillard de série
- Tenue de route et maniabilité améliorées
- Transmission manuelle 5 vitesses Getrag
- Système antivol PASSLock
- 2 sacs gonflables à déploiement adapté
- **Garantie 5 ans ou 100 000 km sur le groupe motopropulseur sans franchise**

ACHAT

241$/mois**
TERME DE 60 MOIS
INCLUT LA RÉDUCTION DE 1 000 $•.
TRANSPORT ET PRÉPARATION INCLUS.
TAXES EN SUS.

0$ comptant**

GARANTIE DU GROUPE PROPULSEUR 5 ANS 100 000 KM SANS FRANCHISE
PROGRAMME GM POUR LES DIPLÔMÉS 1000$
GM La Carte GM TD
RENSEIGNEZ-VOUS SUR LES RÉCOMPENSES POUR PROPRIÉTAIRES DE GM

L'Association des concessionnaires Pontiac Buick GMC du Québec suggère aux consommateurs de lire ce qui suit. Offres d'une durée limitée, réservées aux particuliers, s'appliquant au modèle neuf 2003 en stock suivant : Sunfire SL (2JB69/R7A). Photo à titre indicatif seulement. Sujet à l'approbation du crédit de GMAC. Frais reliés à l'inscription au Registre des droits personnels et réels mobiliers et droits payables à la livraison. *Paiements mensuels basés sur un bail de 48 mois sans versement initial (voir tableau). À la location, transport et préparation inclus. Immatriculation, assurance et taxes en sus. Frais de 12¢ du km après 80 000 km. Dépôt de sécurité payé par General Motors. Le dépôt ne sera pas remis au consommateur à la fin de la période de location. Première mensualité exigée à la livraison. **Paiements mensuels basés sur un terme de 60 mois sans versement initial. À l'achat, préparation et transport inclus. Immatriculation, assurance et taxes en sus. •Le crédit de 1 000 $ comprend les taxes applicables et est inclus dans les offres de cette publicité. †Taux de financement à l'achat de 0 % disponible pour des termes allant jusqu'à 60 mois. Ces offres sont exclusives et ne peuvent être jumelées à aucun autre programme incitatif d'achat ou de location à l'exception des programmes de La Carte GM, des Diplômés et de GM Mobilité. Le concessionnaire peut fixer son propre prix. Un échange de véhicules entre concessionnaires peut être requis.

Renseignez-vous chez votre concessionnaire participant, à gmcanada.com ou au 1 800 463-7483.

PONTIAC BUICK GMC

3158955A
3169954